

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 17 juillet 2017

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 6 juillet dernier, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Plan directeur des ressources informationnelles – Vision 2021;
- Planification triennale (PTPARI) 2014-2016 à 2017-2020;
- Programmation annuelle en ressources informationnelles de 2012-2013 à 2016-2017;
- Capture d'écran - État de santé des projets.

Toutefois, l'état de santé des projets concerne uniquement les projets d'une valeur de 100 000\$ et plus en ressources informationnelles. Actuellement nous n'avons qu'un projet de cet ampleur soit le projet de remplacement de notre Système de gestion des dossiers scolaires dont le coût total est de 206 000\$. Sur le site de suivi du gouvernement pour l'état de santé des projets (<https://www.tableaubordprojetsrsri.gouv.qc.ca/accueil/>), notre projet n'est pas encore affiché étant donné que le site démontre uniquement la collecte d'information de mai 2016. La collecte d'information de mai 2017 n'est pas encore disponible sur le site du gouvernement. Notre première déclaration du projet a été effectuée lors de la collecte d'information de mai 2017. C'est la raison pour laquelle que nous avons fait une capture d'écran du résumé de notre déclaration à partir de notre accès sur le site du Conseil du trésor.

En ce qui concerne le *Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles* (BARRI), tous les bilans sont contenus dans les *Rapports annuels de gestion* à partir de 2011-2012 que vous trouverez sur le site Web de l'École à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca au bas de l'écran, dans la rubrique « Publications ».

En ce qui à trait de l'étude d'opportunité afin d'évaluer les possibilités qu'offrent les logiciels libres pour tous les remplacements, acquisitions, renouvellements ou mises à niveau de logiciels. Vous trouverez à la page 8 du PDRI une schématisation de nos principaux systèmes d'information.

Au niveau de l'évaluation des possibilités d'utilisation du logiciel libre, nous applications les principes de la loi 133. Nous n'avons par contre pas de document qui présente une étude quelconque à l'École à ce sujet. L'École utilise actuellement une multitudes de logiciels libres soit à titre de quelques exemples :

- Moodle pour notre formation en ligne;
- TYPO3 pour notre intranet et site Web;
- Xibo pour la diffusion des bornes d'informations;
- FreeFileSync pour la synchronisation des images des sauvegardes;
- MySql pour plusieurs bases de données;
- Nagios pour le suivi des alertes des environnements technologiques;
- Plus de 30 serveurs avec le système d'exploitation Linux (ubuntu), etc.;
- SGT pour le système de gestion de temps (pour la paie);
- CIS/CFIS : logiciel Mondoln.

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (13)

Plan directeur des ressources informationnelles

Vision 2021



étudiants



moniteurs



formateurs



personnel



partenaires
et clients



PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite- Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Patrick Lefebvre, Responsable du SRMTI
Stéphanie Bastien, Conseillère en affaires institutionnelles
Jean-Sébastien Brouard, Conseiller en technopédagogie
Jean-François Dragon, Conseiller en technopédagogie
Camille Cossette-Girard, Coordinatrice du CIS
Pierre Pichon, Coordinateur aux TI
Manon Grimard, Agente de secrétariat

Avec la participation de :
Richard Perron, Graphiste/intégrateur Web

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

QUELQUES DÉFINITIONS

BYOD « Bring your own device »

Désigne le mode de travail selon lequel un employeur permet à son employé ou exige de lui qu'il utilise son matériel électronique personnel dans le cadre de son travail (ordinateur portable, téléphone intelligent ou tablette électronique). Puisque l'employé travaillant en mode BYOD utilise son matériel personnel, cette pratique favorise sa mobilité [Wikipédia](#)

CYOD « Choose your own device » (sélectionnez votre appareil personnel)

Désigne le mode de travail selon lequel un employeur fournit à son employé un appareil mobile que ce dernier choisit parmi une sélection d'appareils approuvés par l'employeur, et qui est destiné à un usage professionnel autant que personnel. En fonction des entreprises et des organisations, l'appareil mobile peut être la propriété de l'employé ou de l'employeur; les coûts liés à son achat sont généralement couverts par l'employeur. [Wikipédia](#)

Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

Traduction du « Learning management system », l'ENA est un espace numérique de travail permettant la réalisation d'apprentissages chez l'apprenant. On peut, entre autres choses, y réaliser des tests, accéder à de la documentation et y suivre des cours. [Wikipédia](#)

L'ENA présent à l'ENPQ, en 2016, est Moodle.

Gestion « Agile »

L'approche Agile consiste à découper le projet en plusieurs étapes ou mini-projets qui permettent de réaliser des livrables concrets et de se réajuster pour la poursuite de l'avancement au lieu de consacrer beaucoup d'énergie à la planification globale et initiale du projet. L'approche nécessite donc une plus grande implication du client afin de s'assurer que le développement répond à ses besoins et que les décisions prises en cours de route respectent ses attentes.

QUELQUES ACRONYMES

ACRONYMES

BARRI	Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (Conseil du trésor)
BYOD	Bring your own device (Prenez vos appareils personnel)
CCRI	Comité de concertation en ressources informationnelles ENPQ
COT	Comité opérationnel en technopédagogie ENPQ
CYOD	Choose your own device (choisissez votre appareil)
DBI	Demandes de biens en immobilisations
ENA	Environnement numérique d'apprentissage
PARI	Planification annuelle en ressources informationnelles (Conseil du trésor)
PDRI	Plan directeur des ressources informationnelles ENPQ
PQSR	Pas de question sans réponse
PTPARI	Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles
RI	Ressources informationnelles
TI	Technologie de l'information
TIC	Technologie de l'information et des communications

TABLE DES MATIÈRES

QUELQUES DÉFINITIONS	i
QUELQUES ACRONYMES	ii
INTRODUCTION	1
1 MÉTHODOLOGIE.....	3
1.1 Mandat.....	3
1.2 Activités réalisées.....	3
2 SITUATION ACTUELLE	5
2.1 Résumé du PDRI 2015.....	5
2.2 Bilan et constats.....	5
2.3 Infrastructure applicative.....	7
2.4 Besoins actuels des utilisateurs	9
2.5 Orientations gouvernementales	10
2.6 Pistes de réflexion	11
3 LE PDRI VISION 2021	13
Vision 2021	15
Le Campus numérique	17
Le Campus physique	17
4 PLAN D'ACTION	19
Orientation 1 - Offrir des produits de qualité et placer en priorité l'expérience utilisateur. 19	
Orientation 2 - Être un leader technologique au sein du réseau de clients et partenaires .. 20	
Orientation 3 - Offrir des technologies qui visent à soutenir la performance et l'efficience des ressources.....	20
5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION	21
5.1 Appel aux initiatives innovantes	21
5.2 Tableau de bord du PDRI	21
5.3 Processus de suivi et mise à jour du PDRI.....	23
6 LES FACTEURS DE SUCCÈS DES PROJETS TECHNOLOGIQUES.....	25
6.1 La structure de projets TI	25
6.2 L'étude de faisabilité.....	25
6.3 La sécurité de l'information	26
6.4 L'utilisation de « logiciels vanille ».....	26
6.5 La prise en compte des principes de développement durable.....	27

6.6 La gestion du changement : Approche PQSR.....	27
CONCLUSION	29
ANNEXE A – Composition des groupes de travail TI.....	31
ANNEXE B – Bilan de la Vision technologique sommaire 2015	33
ANNEXE C – Tableau de bord du PDRI.....	35
ANNEXE D – La structure de projet TI	37
ANNEXE E – Outils de gestion du changement : Approche PQSR	39

INTRODUCTION

En 2010, l'École nationale de police du Québec a mis en place son premier Plan directeur des ressources informationnelles, soit sa Vision 2015. Ce PDRI avait pour objectifs :

- Avoir une vision globale à court, moyen et long terme de ses besoins en matière de RI;
- Tirer avantage du potentiel des RI pour améliorer la prestation des services et supporter les activités opérationnelles, administratives, pédagogiques et décisionnelles;
- Se doter d'outils technologiques qui permettront d'atteindre les objectifs de la planification stratégique.

Ce plan directeur quinquennal a permis la mise en place de nouvelles technologies et la réalisation de différents projets visant à soutenir l'organisation sur les plans administratif et pédagogique.

Maintenant que le PDRI Vision 2015 est arrivé à son terme, il apparaît important d'en retirer des constats qui nous offriront des pistes pour élaborer une nouvelle version du plan directeur en ressources informationnelles pour les 5 prochaines années. Le présent document décrit donc les démarches qui ont mené à la création du nouveau PDRI Vision 2021.

Cette nouvelle vision du plan directeur en ressources informationnelles a été élaborée en s'appuyant sur le bilan de la Vision 2015 du PDRI, les constats, les besoins actuels des principaux personnas et le recensement des nouvelles pratiques en technologies de l'information.

La Vision 2021 du PDRI s'inscrit notamment dans le virage du plan de croissance de l'ENPQ visant à :

- Accroître l'accessibilité de ses formations en étant plus présente en hors établissement, en déconcentration et en partenariat avec les organisations à l'extérieur du campus de Nicolet;
- Accroître l'attractivité et la diversité de son offre avec des formations en ligne visant des activités de masse;
- Rendre disponibles en ligne des infrastructures, tant administratives que d'apprentissage, au service des besoins spécifiques de son personnel et de ses clients des organisations;
- Faciliter la relation clientèle avec les organisations policières en mettant en place un guichet unique, un point de chute, pour le partage d'expertise et de conseils;
- Analyser, offrir et promouvoir des partenariats de développement et de concertation avec les organisations intéressées, afin de permettre la mise en commun des ressources;
- Maximiser son leadership par le biais de nouvelles offres technologiques disponibles pour les organisations policières.

1 MÉTHODOLOGIE

1.1 Mandat

Le Comité de concertation en ressources informationnelles (CCRI) a mandaté un groupe de travail, sur lequel siègent différents acteurs multidisciplinaires, pour élaborer le Plan directeur des ressources informationnelles Vision 2021 et consulter les parties prenantes.

Le mandat du groupe de travail PDRI (ANNEXE A - Composition des groupes de travail TI) :

- Élaborer un nouveau PDRI;
- Assurer le suivi du PDRI par le biais de rencontres de travail;
- Mettre en oeuvre des mécanismes pour stimuler l'innovation;
- Évaluer annuellement l'atteinte des objectifs du PDRI Vision 2021;
- Requestionner le PDRI en 2018 et assurer sa mise à jour;
- Évaluer les réalisations du PDRI 2015.

Le comité de travail multidisciplinaire du PDRI a basé ses réflexions, notamment, sur :

- Les constats des années précédentes et du PDRI 2015;
- Le résultat des consultations auprès de la direction, des équipes TI et des clientèles;
- Les priorités organisationnelles (planification stratégique) et l'environnement dans lequel gravite l'École.

1.2 Activités réalisées

Les principales activités qui ont mené à l'élaboration du présent PDRI Vision 2021 sont les suivantes :

ACTIVITÉS	MOYENS	ÉCHÉANCES
1. Consultation du Comité de gestion sur « La vision des technologies en 2021, tant au niveau de l'apprenant, du formateur, du moniteur, des partenaires et clients que du personnel ENPQ »	Brainstorming silencieux et période d'échange	Mars 2015
2. Analyse autodiagnostic sur l'innovation du CEFRIO	Autodiagnostic en ligne	Mars 2015
3. Consultation des équipes impliquées dans le développement TI	Brainstorming silencieux et période d'échange <i>(18 personnes consultées)</i>	Mai 2015

4.	Consultation sur la satisfaction et l'évolution de la technologie auprès des moniteurs, des formateurs, des étudiants, des partenaires et du personnel	Sondage <i>(129 répondants)</i>	Juin 2015
5.	Mise sur pied d'un Comité de travail multidisciplinaire pour l'élaboration du PDRI 2015-2021 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des constats du PDRI 2015 ▪ Élaboration de la Vision 2021 ▪ Rédaction du PDRI 2015-2021 	Rencontres de travail	Septembre 2015 à 2016
6.	Validations en CCRI		En continu
7.	Diffusion		Décembre 2016

2 SITUATION ACTUELLE

2.1 Résumé du PDRI 2015

En 2010, le Plan directeur des ressources informationnelles s'articulait autour de personas représentant les principaux utilisateurs École (étudiant, formateur, moniteur, partenaires et clients ainsi que le personnel) et de leurs besoins.

Les 6 catégories de besoins alors identifiées étaient :

1. Les outils de soutien à la pédagogie;
2. Les outils d'information et commercialisation;
3. Les outils de gestion et de soutien à la prise de décision;
4. La réseautique;
5. Les outils collaboratifs;
6. Les outils d'archivage.

Les principaux enjeux du PDRI 2015 ont été :

- **La capacité organisationnelle** à livrer les projets tout en tenant compte de la récurrence, des imprévus et des nouvelles orientations de l'École.
- **L'évolution rapide des technologies** et les besoins en découlant nous ont amenés à questionner, en cours de réalisation, certains projets identifiés initialement dans le PDRI.

Au 30 juin 2015, nous avons estimé que 81 % des projets ciblés dans la Vision 2015 étaient soit réalisés, soit en réalisation (ANNEXE B - Bilan de la Vision technologique sommaire 2015).

2.2 Bilan et constats

Les sondages réalisés auprès des différents utilisateurs des technologies à l'École, à la suite de ce premier PDRI, ont permis de tirer des constats importants :



Appareils
(rigidité dans
l'attribution)

L'attribution des appareils (postes de travail) s'effectue actuellement selon le statut de l'employé et non selon ses besoins. L'utilisation des cellulaires et ordinateurs personnels est en hausse quoiqu'il n'y ait pas d'offre de soutien.

Le Parc informatique est assez classique comparativement au marché, les appareils disponibles en salle de classe ne sont pas toujours adaptés aux nouvelles possibilités d'enseignement.

Le niveau de connaissance des utilisateurs est variable, les outils ne sont pas utilisés de la même façon par tous.



L'infrastructure TI de l'École prend de l'âge, notamment en raison du manque d'équilibre entre les projets et la récurrence.

Certains systèmes sont sous-utilisés en raison, entre autres, de la méconnaissance du potentiel de l'outil, de l'absence d'administrateur système pour en assurer l'évolution et de la trop grande personnalisation de nos systèmes.

Le déploiement de plusieurs portails de contenus (Moodle, CIS, sites Internet) amène des enjeux d'alimentation des systèmes. Les applications ne peuvent plus fonctionner en silos avec la quantité de données et versions qu'elles contiennent.

Les services administratifs en ligne sont peu développés pour les clientèles (inscriptions en ligne, formulaires en ligne, intranet/extranet, etc.).



L'expérience « mobilité » est limitée pour les clientèles, d'une part, par le manque d'accessibilité WiFi dans certaines sections de l'École, l'incompatibilité de nos plateformes et l'absence d'applications mobiles, d'autre part, par l'absence de politiques et de directives pour encadrer la mobilité.

De plus, ce ne sont pas tous les utilisateurs qui ont un accès VPN permettant d'accéder à distance aux postes de travail, ce qui limite l'accessibilité aux applications clients et Web (interne).



Le manque d'outils collaboratifs est une des causes du dédoublement des documents/versions, de la hausse des courriels et des difficultés à travailler en partenariat efficace sur des livrables.

Les équipes sont de plus en plus multidisciplinaires, mais avec des outils de travail « en silo », il s'avère difficile de suivre les efforts et la capacité organisationnelle.



L'École a initié plusieurs projets pilotes permettant de prendre connaissance des nouvelles possibilités technologiques pour la formation, notamment à la suite à l'évolution de Moodle et des demandes des clients en matière de formation en ligne.

L'adéquation des besoins de formation et des désirs technologiques n'est pas toujours optimale, entre autres, en raison de la perception que la formation en ligne ne permet pas l'approche expérientielle et également de la prise en compte tardive des différents modes de prestation lors du développement de formation.

La méconnaissance de certains outils amène une sous-utilisation du matériel pédagogique existant (ex.: tableaux blancs, antennes).



La capacité organisationnelle et l'expertise interne ne permettent pas toujours d'assurer l'évolution de nos plateformes principales. On dénote également une sous-utilisation de l'expertise interne pour le transfert de connaissances et la formation.

La capacité organisationnelle ne suit pas l'évolution et les ressources sont limitées, cela devient un enjeu de taille dans une optique d'élargissement de l'offre aux clientèles.

Les équipes sont de plus en plus multidisciplinaires, les rôles et moments d'implication de chacun sont à définir.

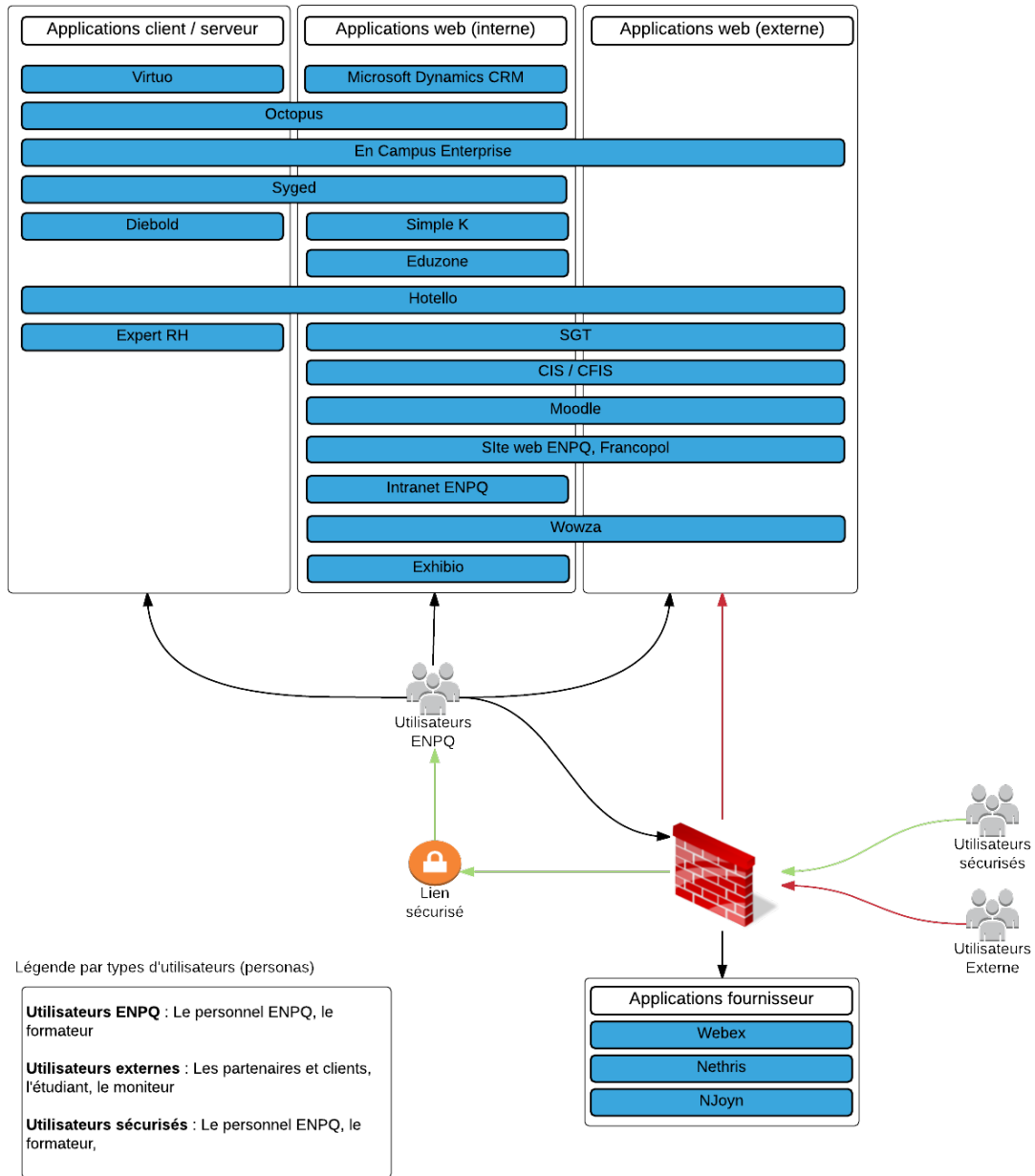
2.3 Infrastructure applicative

La mise en application du Plan directeur en ressources informationnelles Vision 2015 jumelé à la réalisation de la récurrence en technologies de l'information au cours des cinq dernières années a permis de développer et de faire avancer l'infrastructure applicative de l'organisation.

L'École possède plusieurs systèmes d'informations qui desservent l'ensemble de ses clientèles tant internes qu'externes. Les systèmes et les applications se présentent à l'utilisateur par différents moyens : en mode traditionnel client/serveur et aussi par l'entremise d'une interface Web. L'École nationale de police du Québec se veut une organisation où la transition des systèmes d'informations traditionnels vers les interfaces Web, plus disponibles, prendra de plus en plus d'expansion et se reflètera dans le nouveau PDRI. La demande de nos clientèles, surtout externes, à obtenir des plateformes disponibles et accessibles pour leur organisation, mais aussi nos usagers internes voulant travailler en temps réel et à distance, nous oblige à être proactifs et sérieux dans l'approche applicative.

Certains de nos systèmes sont disponibles en mode traditionnel, mais aussi en mode Web interne et externe. Le schéma suivant démontre la réalité 2016 de la cartographie applicative de l'École. Cette schématisation permet de visualiser la situation actuelle et de cerner la portée traditionnelle (applications client/serveur) et la portée Web de chacun de nos systèmes d'information. Les réalisations qui découleront du nouveau PDRI feront émerger de plus en plus d'applications Web.

Cartographie des applications ENPQ



La sécurité de l'environnement technologique et de l'information de l'École est un élément de premier plan pour le service des TI, une attention quotidienne et soutenue lui est accordée. Pour appuyer l'équipe des TI dans sa gestion de la sécurité, l'École requiert, aux deux ans, les services d'une firme externe pour procéder à des tests de sécurité et d'intrusion sur son réseau informatique. Cette démarche a pour but d'identifier les failles, s'il y a lieu, dans l'environnement technologique en place. Les derniers tests effectués, en juin 2016, ont démontré que l'École a un environnement technologique sécuritaire qui assure la protection des actifs informationnels et des données de l'organisation. De plus, les audits annuels du Vérificateur général

du Québec viennent corroborer l'efficacité de la démarche des TI en gestion de la sécurité de l'information.

L'évolution des environnements applicatifs de l'organisation, au cours des dernières années, a poussé le service des technologies de l'information à revoir les différents accès à ses systèmes d'informations pour assurer la sécurité et la fiabilité de ses données et ses environnements. Tout en poursuivant sa vigie des accès, le service des TI devra avoir pour visée de rendre ses systèmes d'informations plus accessibles pour ses usagers via le Web.

2.4 Besoins actuels des utilisateurs

Tout comme les technologies, les besoins des principaux utilisateurs ont évolué au cours des dernières années. Les consultations et sondages menant à la Vision 2021 nous ont permis de documenter les personas.

Il est important de rappeler qu'un même intervenant peut être considéré, selon le contexte, comme un persona différent.



En tant que formateur, je veux :

- accroître la disponibilité des ressources pédagogiques sur le Web (ex. : précis de cours multimédia, diffusion de vidéos, présentations multimédias);
- introduire plus d'outils de simulation et de virtualisation;
- préparer l'étudiant à utiliser les équipements opérationnels technologiques présents dans les organisations policières;
- mieux connaître l'offre de services technologiques et technopédagogiques;
- accéder à distance à mon environnement de travail au besoin;
- trouver plus facilement les dernières versions de documents de formations.



En tant que moniteur, je veux :

- accéder facilement aux dernières versions des documents de formation auxquels j'ai accès;
- être à l'affût des nouveautés et informations de mon réseau de moniteurs;
- pouvoir effectuer facilement la reddition des activités de formation que j'ai offertes.



En tant qu'étudiant, je veux :

- accéder à mon dossier étudiant et suivre le processus d'admission et d'inscription en ligne;
- connaître et tester les équipements opérationnels technologiques présents dans les organisations policières;
- être placé dans des situations qui reflètent les réalités terrain (ex.: simulations, virtualisations);
- accéder à mes ressources pédagogiques sur le Web (ex. : précis de cours, diffusion de vidéos, présentations multimédias);
- utiliser mon cellulaire, mon portable ou ma tablette en classe;
- avoir du réseau sans fil efficace partout sur le campus incluant les dortoirs.



En tant que partenaire/client, je veux :

- accéder à un environnement d'apprentissage en ligne;
- avoir du soutien pour développer des formations et des outils qui facilitent la collaboration avec les intervenants de l'ENPQ;
- avoir plus de formation à distance, hors établissement et en déconcentration;
- trouver rapidement l'information ou la personne ressource pour mes différents besoins;
- être informé des nouveautés de l'École;
- suivre le dossier de mes employés (suivi des requalifications, etc.).



En tant que membre du personnel, je veux :

- travailler avec des appareils qui conviennent à mes besoins;
- accéder à l'intranet à distance;
- avoir accès à mon environnement de travail à distance;
- retrouver facilement un document;
- accéder à des outils collaboratifs pour travailler en collaboration sur des projets;
- accéder à des outils de suivis et de planification;
- être mieux formé sur les applications et systèmes que j'utilise.

2.5 Orientations gouvernementales

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Faisant partie des organismes publics autres que budgétaires énumérés à l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6001), l'École est ainsi assujettie à la loi (3^e alinéa de l'article 2).

Cette loi détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit mettre en place aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Cette dernière prévoit ainsi la préparation, conformément aux conditions et modalités fixées par le Secrétariat du Conseil du trésor, d'une PARI, d'un BARRI ainsi que d'une planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI) par chacun des organismes publics.

De plus, la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03), volet sécurité de l'information, nous oblige à transmettre au Dirigeant principal de l'information (DPI) l'état actuel de nos efforts et nos actions prévues en sécurité de l'information (SI) à travers le bilan et plan d'action de sécurité de l'information.

Enfin, l'École est également assujettie aux orientations gouvernementales du Conseil du trésor en ce qui concerne les solutions infonuagiques et l'utilisation (dans la mesure du possible) des logiciels libres afin d'accroître l'agilité gouvernementale et de réaliser des économies en RI dans le respect des normes de sécurité de l'information.

2.6 Pistes de réflexion

À la lumière du bilan, le groupe de travail PDRI a identifié des pistes de réflexion :

Outils pédagogiques

- La promotion de la culture technopédagogique demeure au cœur des préoccupations de l'École;
- La pertinence des besoins et l'arrimage avec la pédagogie doivent sans cesse être réévalués (ex.: tableaux blancs, scénarios pour le simulateur de tir, etc.);
- L'importance d'avoir une vision concertée avec la formation;
- L'impact majeur de nos outils pédagogiques auprès des clientèles.

Outils d'information et de commercialisation

- Ce domaine est très évolutif, plusieurs besoins initialement identifiés ont été comblés, et d'autres sont en constante évolution;
- L'impact de ces outils est majeur auprès des clientèles;
- Le volet mobile des applications/sites est de plus en plus souhaitable.

Réseautique

- L'infrastructure est à la base des autres besoins technologiques;
- Les enjeux de sécurité, de maintien et de mise à jour doivent être pris en compte;
- Les exigences gouvernementales sont de plus en plus présentes;
- Il est impératif de se coller aux meilleures pratiques du marché.

Outils collaboratifs

- Des besoins initialement identifiés ont été comblés et d'autres restent en constante poursuite. C'est notamment le cas pour les blogues, les wikis, les forums, etc.;
- L'École devrait évaluer la faisabilité et la pertinence d'introduire plus d'outils collaboratifs comme les RSE, les outils de présence, etc.

Gestion documentaire

- Il y a de nouveaux enjeux inhérents à la gestion des documents électroniques à l'École, entre autres, la diffusion et le suivi des versions (voûte documentaire, diffusion en continu « streaming », vidéo et autres).

Constats 2015



Appareils
(rigidité dans l'attribution)



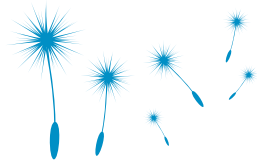
Systèmes infrastructure
(prennent de l'âge)



Mobilité
(limitée)



Travail collaboratif
(besoins croissants)



Technopédagogie
(beaucoup d'initiatives)



Expertise
Soutien
(enjeu de développement et maintien de l'expertise techno)

Vision 2021



étudiants



moniteurs



formateurs



personnel



partenaires et clients



Portail unique

Horaires

Bibliothèque (CIS)

Environnement numérique d'apprentissage

Site Web institutionnel

Gestion des dossiers scolaires

Environnement partenaire

Campus numérique



Campus physique



Terminaux véhiculaires

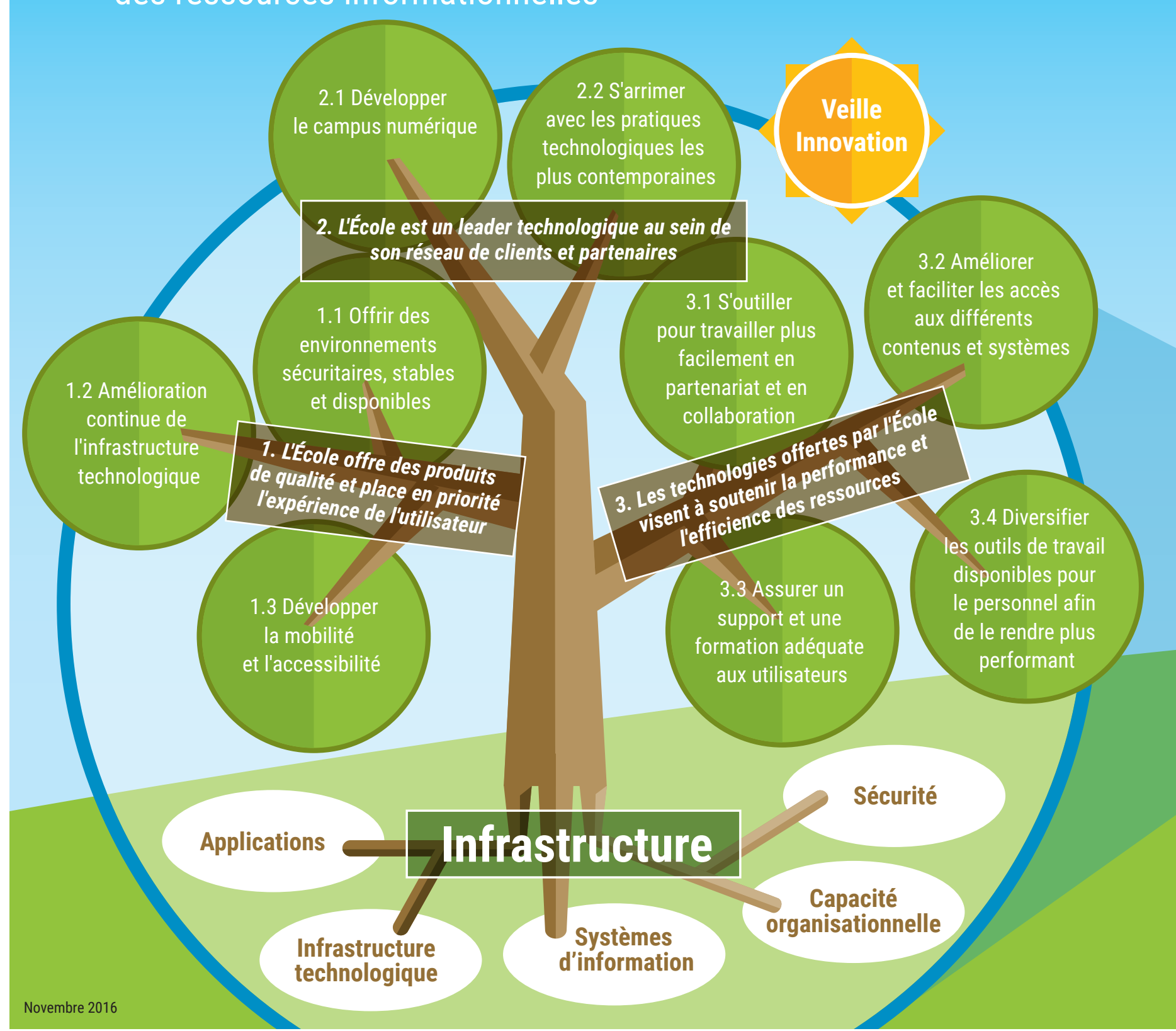


Simulateurs (tir et conduite)



Appareils de travail diversifiés

Plan directeur des ressources informationnelles



3 LE PDRI VISION 2021

Ce nouveau **Plan directeur en ressources informationnelles** définit les chantiers technologiques que l'École doit prioriser afin d'offrir des activités de formation accessibles, à la fine pointe et de niveau supérieur. Il tient compte des efforts TI de développement (portefeuille de projets), de maintenance (PARI), de soutien aux usagers (centre d'assistance) ainsi que de sécurité de l'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des environnements et des données.

La réflexion et la vision qui ont mené à l'élaboration de la Vision 2021 de l'École en matière de ressources informationnelles ont été alimentées par l'analyse de la situation actuelle et de différentes consultations auprès des usagers internes et externes.

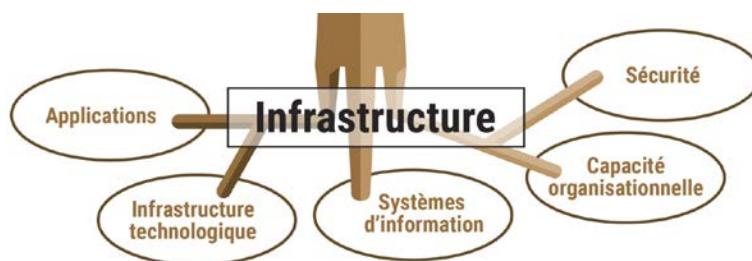
Cette vision s'articule autour de 3 orientations :

1. Offrir des produits de qualité et placer en priorité l'expérience de l'utilisateur;
2. Être un leader technologique dans notre créneau au sein du réseau de clients et partenaires;
3. Offrir des technologies visant à soutenir la performance et l'efficacité des ressources.

Ces orientations nous conduisent, entre autres, à envisager la mise en œuvre d'un campus numérique qui serait défini par un portail unique (guichet), une accessibilité améliorée aux plateformes de l'École ainsi que la mise en place d'un environnement et de services technologiques et technopédagogiques disponibles pour nos partenaires et clients. L'arrimage avec le campus physique existant favorisera la diversification de l'offre de formations et de services en multipliant les accès à nos partenaires et clients.

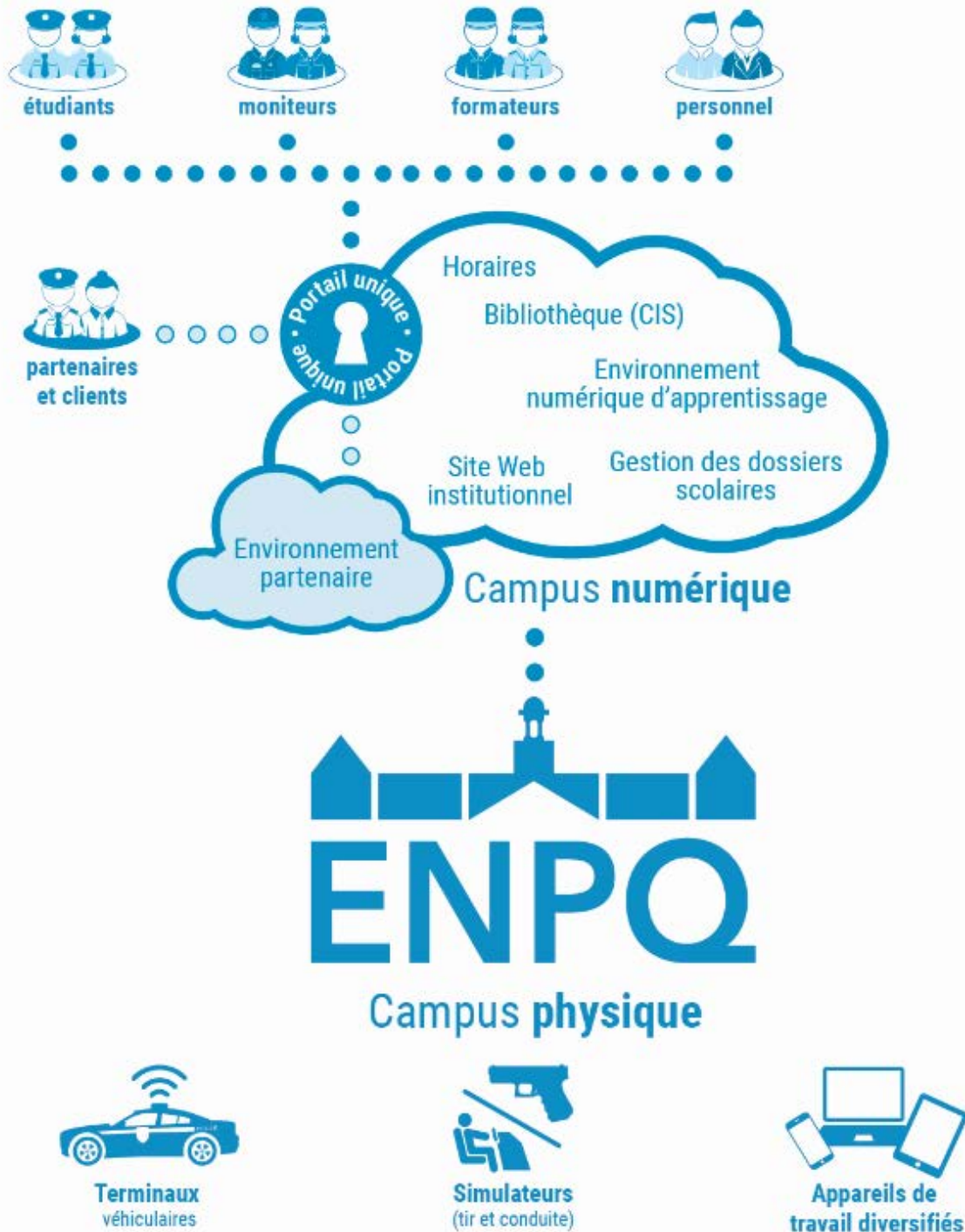
De ces 3 orientations découle un plan d'action de 9 chantiers qui priorisent les efforts à réaliser pour atteindre la vision. Le plan d'action sera éclaté annuellement en propositions de projets spécifiques, pondérés, puis priorisés en fonction des personas et de l'impact du projet sur chacun d'entre eux. Ce PDRI sera un intrant important de la Planification stratégique 2017-2021.

L'un des enjeux du déploiement du plan d'action sera d'en assurer les fondations en termes d'infrastructure. L'infrastructure technologique, les applications et systèmes d'information en place, la capacité organisationnelle à développer et à maintenir les nouvelles solutions et le maintien des standards de sécurité TI devront être pris en compte dans la sélection et l'élaboration des projets. Le tout pour assurer la stabilité de l'infrastructure et être prête à recevoir et supporter les nouveaux besoins.



Plan directeur des ressources informationnelles

Vision 2021



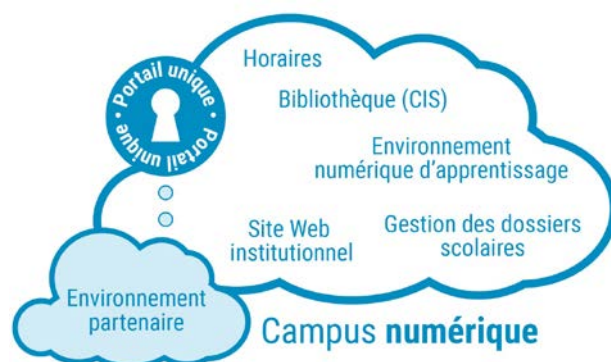
Le Campus numérique

La vision du Campus numérique s'articule autour d'éléments clés comme :

- **La création d'un portail unique** qui regroupe les accès vers les différents systèmes et qui facilite la communication entre l'École et les différents intervenants du milieu. Ce guichet permettra de mieux répartir les demandes en fonction des besoins et de faire connaître l'offre de l'École.

- **L'accessibilité via le Web aux plateformes de l'École** pour toutes les clientèles, tant pour les éléments de formation, d'information et de gestion administrative.

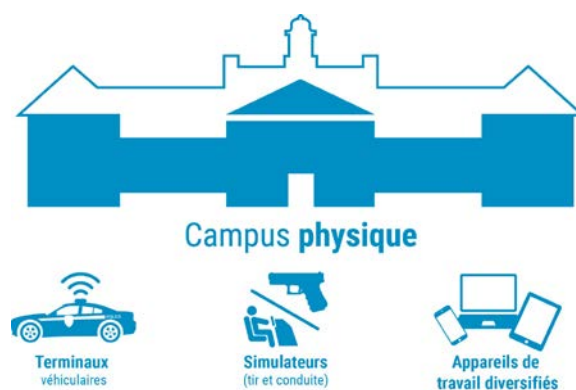
- **La mise en place d'un environnement partenaire et d'une offre de services numériques** qui se distinguent par une offre variée de produits et services technologiques et technopédagogiques disponibles pour les clients et partenaires, tels que le développement de formation en collaboration, l'offre de formation et d'information en ligne, la mise en place de communautés de pratiques, le déploiement personnalisé de plateformes d'apprentissage en ligne, le soutien technologique et technopédagogique ainsi qu'une multitude d'autres services numériques à définir.



Ce campus numérique viendra se greffer au campus physique de l'École afin d'optimiser et bonifier l'offre de formations et de services actuelle.

Le Campus physique

La Vision 2021 prévoit poursuivre le développement du Campus physique, représentation plus classique de l'École, en préconisant l'intégration d'équipements opérationnels technologiques tels que ceux utilisés par les organisations policières et en bonifiant les outils de simulation et de virtualisation qui reflètent les réalités terrain.



4 PLAN D'ACTION

Comme mentionné précédemment, le plan d'action de ce nouveau PDRI s'articule autour de 3 orientations desquelles découlent les 9 chantiers suivants :

1. Offrir des environnements technologiques sécuritaires, stables et disponibles;
2. Améliorer de façon continue l'infrastructure technologique;
3. Développer la mobilité et l'accessibilité;
4. Développer le campus numérique;
5. S'arrimer avec les pratiques technologiques les plus contemporaines;
6. S'outiller pour travailler plus facilement en partenariat et en collaboration ;
7. Améliorer et faciliter les accès aux différents contenus et systèmes;
8. Assurer un support et une formation adéquate aux utilisateurs;
9. Diversifier les outils de travail disponibles pour le personnel afin de le rendre plus performant.

Orientation 1 - Offrir des produits de qualité et placer en priorité l'expérience utilisateur

Par sa vision d'un Campus numérique accessible aux clientèles et étudiants, l'expérience utilisateur tant pour les clients/partenaires que les étudiants est un incontournable.

Les chantiers de cette orientation visent notamment à :

- Augmenter la disponibilité des environnements via le Web;
- Assurer l'intégrité des données et des systèmes
- Maintenir et assurer le respect des normes de confidentialité;
- Assurer le développement et l'optimisation de notre offre de service logiciels;
- Assurer le développement et l'optimisation de notre architecture réseau;
- Avoir des plateformes ergonomiques et adaptables aux différents appareils et environnements;
- Être conforme aux normes gouvernementales d'accessibilité (SGQRI-008);
- Positionner et encadrer l'utilisation de l'infonuagique à l'École.



Orientation 2 - Être un leader technologique au sein du réseau de clients et partenaires

Les chantiers de cette orientation visent notamment à :

- Développer une offre de services de formation centralisée pour les clients/partenaires;
- Développer des outils de communication pour le Campus numérique;
- Faciliter l'accès des utilisateurs aux différents environnements Web du Campus numérique;
- Mettre en place un portail unique (guichet unique);
- Développer une offre de soutien aux clientèles du campus numérique;
- Effectuer de la veille, de la recherche et du développement.



Orientation 3 - Offrir des technologies qui visent à soutenir la performance et l'efficacité des ressources

Les chantiers de cette orientation visent notamment à :

- Mettre en place des outils collaboratifs;
- Appliquer les bonnes pratiques de gestion électronique des documents;
- Revoir la stratégie d'attribution des appareils
- Outiller le personnel pour une meilleure prise de décisions;
- Permettre les approches BYOD et CYOD dans l'utilisation des appareils par le personnel.



5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

5.1 Appel aux initiatives innovantes



La veille et l'innovation sont deux des principes importants du présent PDRI qui permettront à l'École de développer sa Vision 2021 et de se démarquer. En effet, on constate dans les organisations que de plus en plus de mécanismes sont mis en place pour promouvoir l'innovation. Ces mécanismes touchent notamment l'utilisation des TIC, la mise en place d'une culture d'expérimentation et d'équipes multidisciplinaires ainsi que l'amélioration des processus internes.

Dans cette optique, le groupe de travail PDRI souhaite mettre en place un concours annuel structuré ouvert à tout le personnel pour déposer des initiatives innovantes lors de la constitution du portefeuille de projets. Ce concours serait mené de concert avec le processus existant du Bureau de projets de l'École qui effectue, au mois de mai chaque année, un appel aux initiatives afin d'élaborer le portefeuille institutionnel de projets.

Les visées étant de mobiliser le personnel, d'encourager les idées individuelles, d'être proactif et de se doter de bonnes pratiques pour stimuler l'innovation. En fait, il s'agit d'offrir une tribune au personnel de l'École pour proposer des idées innovatrices et des projets qui s'inscrivent dans les 3 orientations du PDRI, soient :

1. L'École offre des produits de qualité et place en priorité l'expérience de l'utilisateur;
2. L'École est un leader technologique au sein de son réseau de clients et partenaires;
3. L'École propose des technologies qui visent à soutenir la performance et l'efficacité des ressources.

L'analyse des projets soumis sera réalisée par le groupe de travail PDRI qui effectuera une présélection pour le CCRI. Le CCRI recommandera ensuite le ou les projets les plus porteurs au Comité de direction en vue de la priorisation qui a lieu en juillet de chaque année. Par cet ajout, l'École souhaite mettre de l'avant au minimum un projet innovant par année, qui permettra de tirer profit des nouvelles technologies.

5.2 Tableau de bord du PDRI

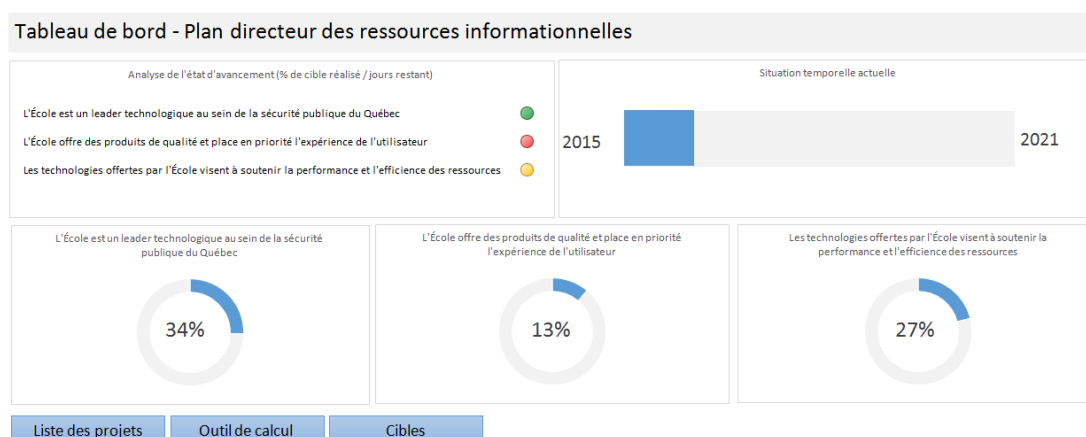
Afin de s'assurer que les orientations prises par le PDRI puissent vivre dans le temps, un tableau de bord a été mis sur pied (ANNEXE C - Tableau de bord du PDRI). L'utilisation de ce tableau de bord se fera en 3 temps :

1. **Valeur d'un projet** : Chaque projet qui sera intégré au PDRI devra, dès son acceptation au portefeuille de projets, être évalué afin de lui octroyer une valeur numérique, résultant d'un calcul basé sur l'apport qu'a le projet pour chacun des personas. Ce type de calcul

permet d'évaluer de façon impartiale l'avancement réel qu'a chaque projet quant aux objectifs du PDRI, de comparer la valeur de plusieurs projets et de prioriser nos actions.

2. **Suivi de l'avancement et priorisation** : Un tel tableau de bord permettra de suivre l'évolution des orientations du PDRI et de prendre connaissance, à tout moment, de la situation la plus contemporaine possible. Il sera alors possible de prioriser nos actions afin de s'assurer que l'ensemble des orientations du plan sera touché.

Visuel du tableau de bord de gestion



3. **Redditions de comptes** : Comme le suivi se fera en continu, et qu'à terme, l'information traduite par le tableau de bord représentera la situation du plan d'action, donc la situation de l'ENPQ quant aux ressources informationnelles, l'évaluation de la situation actuelle, en 2021, se trouvera grandement simplifiée.

Les conditions de succès quant à l'utilisation de ce tableau de bord sont simples, mais incontournables :

- **Prioriser les projets à inscrire au portefeuille** : le groupe de travail PDRI devra procéder à l'évaluation des projets (dans une optique PDRI) et inscrire ces derniers au tableau de bord.
- **Identifier les projets terminés au 30 juin de chaque année** : le groupe de travail PDRI devra, au sein de ce même tableau de bord, identifier les projets terminés.

L'objectif de cet outil est d'évaluer non seulement ce qui a été fait, mais dans quelle mesure nos actions ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés. Avoir en tout temps l'information la plus contemporaine permettra d'équilibrer les recommandations et les projets proposés, afin de répartir les efforts sur l'ensemble du plan d'action.

5.3 Processus de suivi et mise à jour du PDRI

Le PDRI décrit les grandes orientations technologiques et s'arrime avec la planification stratégique et le portefeuille de projets sur un horizon de cinq ans. Comme l'évolution de la technologie est très rapide, le groupe de travail PDRI effectuera annuellement une mise à jour du plan d'action ainsi que du tableau de bord PDRI et prévoit une réflexion à la mi-parcours, en 2018, pour s'assurer que les orientations reflètent toujours la vision de l'École. Il sera alors pertinent de voir dans quelles mesures les besoins de nos personas ont été comblés ou ont évolué.

La mise en œuvre du PDRI s'inscrit notamment dans :

- le Portefeuille de projets priorisé annuellement;
- les plans de travail des différentes directions impliquées au niveau technologique;
- le processus budgétaire afin d'assurer le maintien de l'interface technologique de l'École.

6 LES FACTEURS DE SUCCÈS DES PROJETS TECHNOLOGIQUES

6.1 La structure de projets TI

La nouvelle structure pour la gestion des projets TI vise une gestion plus « Agile » notamment en raison de l'implication d'un comité directeur de projet ainsi que d'un chargé de produit et d'un chargé de projet (ANNEXE D - La structure de projet TI).

Le chargé de produit : D'un côté, la présence d'un chargé de produit permet d'assurer une évolution efficace et efficiente des logiciels et des applications de l'École et d'éviter de se retrouver avec des logiciels nécessitant une mise à jour plus complexe et difficile.

Le chargé de projet : D'un autre côté, le rôle de chargé de projet permet une gestion de projet plus efficace avec un suivi rigoureux des ressources, des livrables, de l'échéancier et des coûts.

Se greffent à cette équipe le **responsable de projet** et le **demandeur**, ce dernier jouant un rôle déterminant tout au long du projet, et plus particulièrement dans la prise de besoins et dans l'implantation auprès des équipes.

L'approche en « binôme » : Dans les projets de plus petite envergure, ces 2 rôles (le chargé de projet et chargé de produit) sont souvent joués par la même personne. Cependant, il devient difficile d'assurer pleinement les responsabilités de ces 2 rôles lorsque :

- Le projet est d'envergure;
- Plusieurs intervenants et parties prenantes internes/externes sont impliqués;
- Le projet s'échelonne sur une longue période;
- L'équipe de projet dépasse 5 personnes à coordonner.

Cette approche en « binôme » permet d'assurer :

- Un transfert de connaissances;
- Une gestion de la relève.

Cette nouvelle structure permet un partage d'informations qui ne rend pas l'École « fragile » face aux imprévus ou au départ d'une ressource.

6.2 L'étude de faisabilité

Dans tous les projets visant l'achat d'une nouvelle technologie, l'École préconise de scinder le projet en 2 phases : une phase d'étude de faisabilité précède la phase d'acquisition et d'implantation.

- Préciser et forer le besoin auprès du demandeur;
- Voir ce qui se fait sur le marché et dans les organisations semblables;

- Planifier les impacts techniques, technologiques et technopédagogiques;
- Évaluer les coûts du projet dans le but notamment d'effectuer la demande de budget d'immobilisation (DBI), lorsque requis.

La phase d'étude de faisabilité peut être réalisée à court, moyen ou long terme selon l'envergure de la solution. Dans le cas d'un projet plus simple, elle pourra être réalisée dans la même année que l'année d'acquisition selon les règles du processus budgétaire.

6.3 La sécurité de l'information

La sécurité de l'information occupe une place prépondérante dans les facteurs de succès d'un projet TI, mais aussi dans une vision plus globalisante. Les clients internes autant qu'externes veulent souvent une application fonctionnelle ou un projet rapidement sur les rails, mais se préoccupent rarement des impacts de sécurité. La sécurité est un élément souvent considéré comme acquis dans la conceptualisation et la mise en œuvre d'un projet TI, mais dans les faits, il en est d'un tout autre ordre.

Dans une époque où le piratage et le vol d'identités sont communs et dévastateurs pour les organisations, il est incontournable d'accorder une grande importance à la sécurité de l'information dans l'ensemble des projets et de la récurrence en TI, que ce soit par exemple dans la révision annuelle de la catégorisation des actifs informationnels (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité) ou dans la réalisation d'audits de sécurité, etc. Notre statut d'organisation en sécurité publique nous expose davantage à cette prise de conscience pour la mise en œuvre de processus rigoureux en sécurité de l'information. Une vision plus numérique et beaucoup plus proactive dans l'offre de service à nos partenaires ou clients à l'externe demande un regard sérieux, puisque le milieu de la sécurité publique s'attend aux plus hauts standards en cette matière.

6.4 L'utilisation de « logiciels vanille »

Un « logiciel vanille » est un terme utilisé pour décrire un logiciel qui n'est pas personnalisé pour répondre à des besoins spécifiques ou modifié dans son code. On retrouve habituellement dans un « logiciel vanille » les fonctionnalités les plus utilisées répondant aux besoins du marché ciblé (ex. : Virtuo aux finances).

Le PDRI préconise d'éviter, dans la mesure du possible, l'ajout de fonctionnalités provenant de tierce partie et de conserver ses logiciels le plus « vanille » possible, afin de :

- Faciliter la mise à jour des versions et assurer l'évolution du logiciel;
- Éviter de dénaturer l'utilisation du logiciel;
- Se coller aux bonnes pratiques du marché au niveau des processus d'affaires.

6.5 La prise en compte des principes de développement durable

L'École souscrit à la Stratégie gouvernementale de développement durable et a pris en compte ces principes dans l'élaboration du présent PDRI.

Dans la sélection des projets TI, le Comité de travail veillera à ce qu'ils soient cohérents avec l'objectif gouvernemental 1.1 visant à *Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique* ainsi que les 2 actions suivantes du Plan de développement durable de l'ENPQ 2015-2020 :

- Action 2 : Réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie.
- Action 5 : Poursuivre la gestion écoresponsable du parc informatique et du matériel électronique de l'organisation.

6.6 La gestion du changement : Approche PQSR

Les expériences des dernières années ont démontré l'importance d'effectuer une gestion du changement en continu dans le cycle de vie des projets TI. En effet, l'implantation de nouvelles technologies modifie souvent les tâches et/ou les façons de faire des ressources. La gestion du changement permet d'anticiper les impacts et de diminuer la résistance face à ces changements.

Les interventions de gestion du changement dans les développements TI se font donc en amont et en aval. D'une part, il faut prendre en compte les risques et/ou contraintes en termes de ressources humaines dès la faisabilité du projet pour s'assurer d'en tenir compte dans les décisions concernant le produit. D'autre part, il faut prévoir de la formation et du suivi lors de l'implantation et à la clôture du projet pour s'assurer que les ressources sont outillées pour travailler avec le nouvel outil.

De façon plus concrète, l'École utilise actuellement la méthodologie « PQSR » qui signifie « Pas de Question Sans Réponse » (ANNEXE E - Outils de gestion du changement : Approche PQSR).

CONCLUSION

Les travaux du Plan directeur en ressources informationnelles Vision 2021 ont permis de réaliser que l'École nationale de police du Québec doit actuellement effectuer un virage technologique important. Les nouvelles orientations proposées permettront l'avancement technologique au niveau administratif et pédagogique.

La réalisation du PDRI Vision 2021 permettra d'assurer un leadership non seulement au sein de l'École, mais également au sein de son réseau de clients et partenaires. La mise en place d'un campus plus numérique favorisera l'attractivité et la diversité de l'offre de service en promouvant l'École nationale de police comme solution aux besoins et attentes de ses clientèles et de ses partenaires en matière de formation policière, de développement et d'intégration technologiques et technopédagogiques. Cette nouvelle vision du campus évoluera au cours des prochaines années en fonction de l'avancée technologique offerte sur le marché et également en fonction des nouveaux besoins qui émergeront de l'organisation et de ses clientèles et partenaires.

Nous croyons que la nouvelle vision technologique proposée par ce PDRI permettra de tracer la voie de l'avenir en matière d'utilisation et d'intégration des technologies de l'information et des communications au sein de l'École nationale de police du Québec.

ANNEXE A – Composition des groupes de travail TI

COMITÉ DE CONCERTATION EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (CCRI)	
COMPOSITION	MANDAT
Patrick Lefebvre, Responsable du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information	<p>Le mandat du Comité de concertation est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en commun les idées dans le but de permettre d'élaborer une vision commune, de définir les besoins et d'élaborer les plans annuel et triennal; • Assurer le suivi des travaux et l'évolution des applications; • Valider le bilan annuel de ses réalisations et des bénéfices réalisés en conformité avec les exigences de la loi.
Nathalie Bournival, Directrice des services administratifs et technologiques	
Pierre Pichon, Coordonnateur du SRMTI	
Pierre St-Antoine, Directeur des affaires institutionnelles et des communications	
Stéphanie Bastien, Conseillère en affaires institutionnelles	
Pierre Savard, Directeur de la formation initiale en patrouille-gendarmerie	
Denis Blanchard, Directeur de la formation sur mesure	
Andréanne Deschênes, Responsable des activités de développement pédagogique	
André Deslauriers, Responsable des activités de perfectionnement policier	
Manon Grimard Agente de secrétariat du SRMTI - DSAT	

GROUPE DE TRAVAIL PDRI	
COMPOSITION	MANDAT
Patrick Lefebvre, Responsable du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information	Le groupe de travail PDRI est l'équipe de projet qui a travaillé à l'élaboration du Plan directeur des ressources informationnelles 2015-2021 et aux différentes consultations à ce sujet. Son mandat est de : <ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi du PDRI par le biais de 2 rencontres annuelles; Recommander des projets au CCRI lors de la prise de besoins annuels du portefeuille de projets en mai; Évaluer l'atteinte des objectifs du PDRI 2015-2021.
Stéphanie Bastion, Conseillère en affaires institutionnelles	
Camille Cossette-Girard, Coordinatrice du Carrefour de l'information et du savoir	
Jean-François Dragon, Conseiller en technopédagogie	
Jean-Sébastien Brouard, Conseillers en technopédagogie	
Pierre Pichon, Coordonnateur TI du SRMTI	
Manon Grimard, Agente de secrétariat du SRMTI	

COMITÉ OPÉRATIONNEL EN TECHNOLOGIE	
COMPOSITION	MANDAT
Jean-François Dragon, Conseiller en technopédagogie	Le COT a des visées essentiellement opérationnelles. Son mandat est de : <ul style="list-style-type: none"> Veiller au suivi de l'évolution des formations en construction préalablement autorisées intégrant des ressources technopédagogiques; Structurer le chemin critique emprunté pour le développement des ressources technopédagogiques, allant de l'identification du besoin initial à leur diffusion finale; Participer à la réflexion École quant aux besoins technopédagogiques; Soutenir opérationnellement l'intégration de nouveaux outils technopédagogiques à l'École.
Jean-Sébastien Brouard, Conseiller en technopédagogie	
Stéphanie Bastien, Conseillère en affaires institutionnelles	
Pierre Pichon, Coordonnateur TI du SRMTI	
Camille Cossette-Girard Coordinatrice du Carrefour de l'information et du savoir	
Richard Perron, Graphiste/intégrateur Web	
Invités ad hoc	

ANNEXE B – Bilan de la Vision technologique sommaire 2015

PRIORITÉ	Catégorie 1 des besoins : OUTILS DE SOUTIEN À LA PÉDAGOGIE	PROJETS LIÉS	ÉCHÉANCIER
TOP	→ Système de gestion des apprentissages (LMS) ●	1-89	Besoin comblé
TOP	→ Formation en ligne ○ Développement ENPQ ○ Intégration de formations du CPKN	1-90 3-30, 3-31 1-115 1-16	Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Simulateur de conduite	1-42, 1-21	Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Simulateur de tir ○ Analyse du matériel + achat ○ Intégration de nouveaux scénarios	2-77 2-77 1-90	Besoin comblé
TOP	→ Casques d'écoute dans la salle de tir	1-90	Besoin comblé
TOP	→ Outils de simulation (SWAT4, etc.)	1-68	Abandonné
TOP	→ Système de gestion des opérations policières ● ○ Intégration et traitement des données reliées aux sorties policières, aux simulations et aux lieux sur le territoire dans une application informatique en permettant le traitement et la conservation commune ○ Ville ENPQ-Nicolet (carte géomatique) ○ Cartes d'appel	1-37 1-85 2-24	Reporté
✓	→ Intégration de la base de données CRPQ ●		Non débuté
✓	→ Intégration de la base de données SAAQ ●		Non débuté
TOP	→ Informatisation des autos-patrouilles ○ Terminaux véhiculaires + imprimantes ○ Caméras dans les autos-patrouille ○ GPS		Reporté
TOP	→ Ordinateurs en classe	1-58	Abandonné
TOP	→ Tableaux blancs		Besoin comblé
TOP	→ Logiciels spécialisés (police comm.)		Abandonné
TOP	→ Utilisation de support multimédia	1-90	Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Salles d'interrogatoire numériques		Besoin comblé
TOP	→ Informatisation des dojos ○ Écrans ○ Accès CIS	1-90	Besoin comblé
TOP	→ Outils pour faciliter le traitement de l'évaluation certificative (tablettes électroniques ou lecteurs optiques) + base de données ●	2-40, 1-90	En cours
TOP	→ Documents de formation en ligne via CIS/CFIS ●	1-30, 1-73	Besoin comblé

Priorisation selon les grilles de sélection de projet (critères d'admissibilité et d'éligibilité)
 TOP Entre 80% et 100% ✓ Entre 60% et 80% □ Résultat inférieur à 60%

PRIORITÉ	Catégorie 2 des besoins : OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMERCIALISATION	PROJETS LIÉS	ÉCHÉANCIER
TOP	→ Portail personnalisé ○ Internet/intranet/ Extranet – W3C	1-85, 1-88	Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Affichage dynamique numérique		Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Formulaires en ligne – inscriptions à des événements		Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Outil permettant le traitement des candidatures en ligne (gestion du recrutement)	1-49	Besoin comblé
TOP	→ Outil de traitement des sondages institutionnels ●	3-24, 3-30	Besoin comblé
TOP	→ Annuaire en ligne		Besoin comblé
✓	→ Guide des rapports en ligne (zone sécurisée)	1-80	En cours
TOP	→ Bulletin en ligne		Besoin comblé
TOP	→ Médias sociaux (Facebook, Wikipédia, etc.)		Besoin comblé
✓	→ Outils de paiement en ligne pour différents services		Non débuté
TOP	→ Système de gestion des dossiers scolaires ● ○ Déploiement externe ▪ Admission, inscription et consultation en ligne ○ Intégration des plans et bilans de formation (base de données) ○ Programmation du relevé de notes (PFIPG) ○ Intégration des données d'admission ○ Numérisation des dossiers scolaires	3-22	En cours
TOP	→ CIS/CFIS ● ○ Enrichissement des collections ○ Déploiement externe ○ Thésaurus	1-62, 3-19	Besoin comblé et en poursuite

PRIORITÉ	Catégorie 4 des besoins : RÉSEAUTIQUE	PROJETS LIÉS	ÉCHÉANCIER
TOP	→ Infrastructure réseau améliorée		Besoin comblé
TOP	→ Réseau sans fil accessible partout sur le campus		Besoin comblé
TOP	→ Réseau cellulaire/radio ○ Système de communication amélioré (augmentation de la couverture radio, de la force du signal et du nombre de fréquences)	1-90	Besoin comblé
TOP	→ Téléphonie IP	1-92, 3-45	Besoin comblé
TOP	→ Réseau de stockage SAN		Besoin comblé

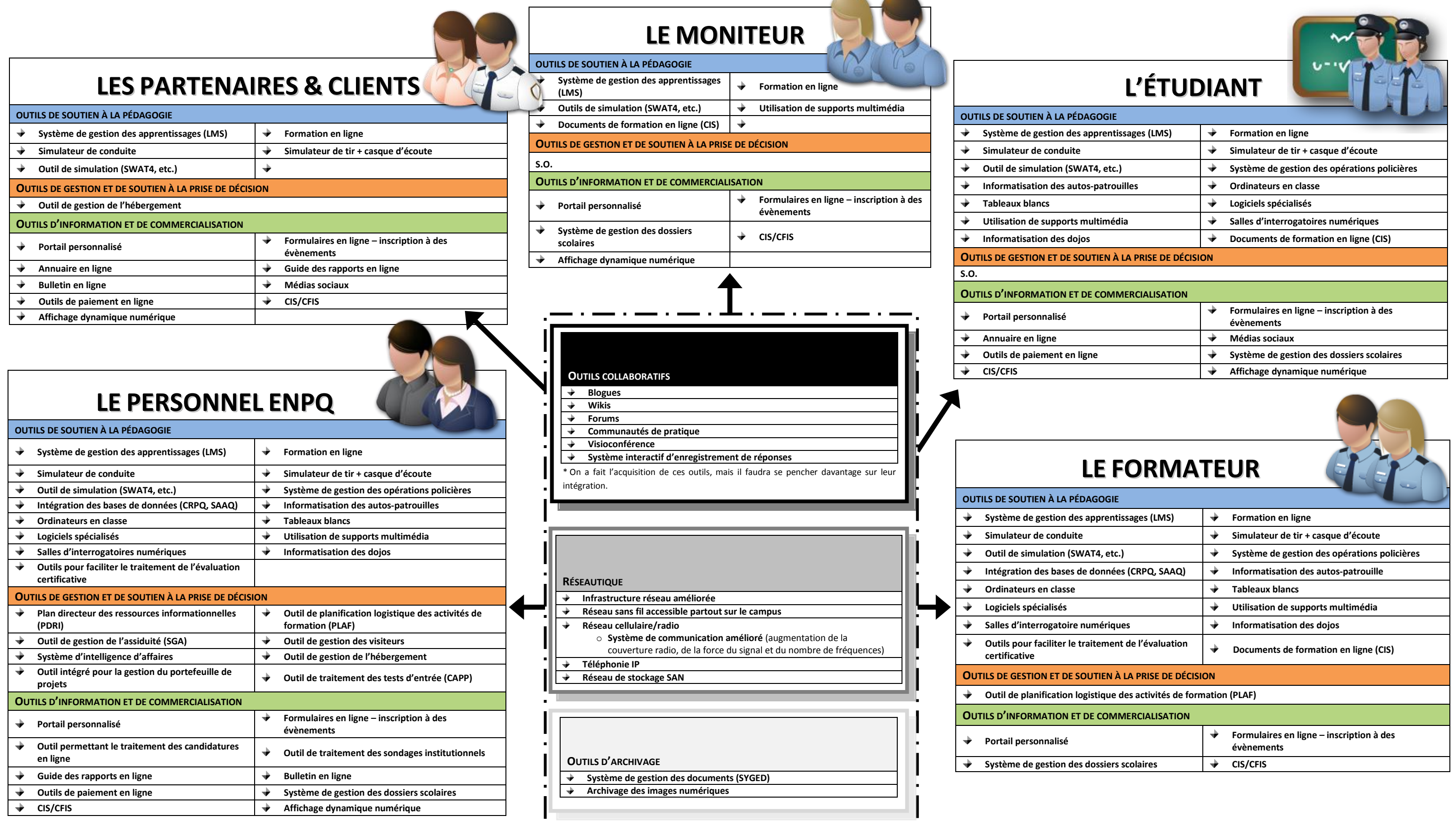
PRIORITÉ	Catégorie 3 des besoins : OUTILS DE GESTION ET DE SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION	PROJETS LIÉS	ÉCHÉANCIER
TOP	→ Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI)	1-04, 1-28	Besoin comblé
TOP	→ Outil de gestion du temps	2-96	Besoin comblé
TOP	→ Système d'intelligence d'affaires ○ Tableaux de bord de gestion ○ Générateur de rapports croisés	1-45	En cours
TOP	→ Outil intégré pour la gestion du portefeuille de projets	2-06*	Non débuté
TOP	→ Outil de planification logistique des activités de formation (PLAF) ○ Adaptation des outils de traitement des différentes banques –PFIPG (de comédiens, d'adresses, de scénarios, d'évaluateurs, d'informations relatives aux cohortes, aux véhicules, à la répartition, etc.) ○ Outil pour gérer l'assignation du personnel formateur	1-11, 1-90 1-09	Besoin comblé
TOP	→ Outil de gestion des visiteurs		Besoin comblé
TOP	→ Outil de gestion de l'hébergement (Hôtello)		Besoin comblé
TOP	→ Outils de traitement des tests d'entrée (CAPP)	1-65	Besoin comblé et en poursuite

OUTILS COMMUNS AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES

PRIORITÉ	Catégorie 5 des besoins : OUTILS COLLABORATIFS	PROJETS LIÉS	ÉCHÉANCIER
TOP	→ Outils collaboratifs sur différentes thématiques ○ Blogues ○ Wikis ○ Forums ○ Communautés de pratique	1-90, 2-17, 3-19	Besoin comblé et en poursuite
TOP	→ Visioconférence		Besoin comblé*
TOP	→ Système interactif d'enregistrement de réponses		Besoin comblé*

Besoin comblé* : On a fait l'acquisition de ces outils, mais il faudra se pencher davantage sur leur intégration.

PRIORITÉ	Catégorie 6 des besoins : OUTILS D'ARCHIVAGE / HISTORIQUE	PROJETS LIÉS	ÉCHÉANCIER
TOP	→ Système de gestion des documents (SIGED/SyGED)	1-90	Besoin comblé
TOP	→ Archivage des images numériques		Reporté



ANNEXE C - Tableau de bord du PDRI

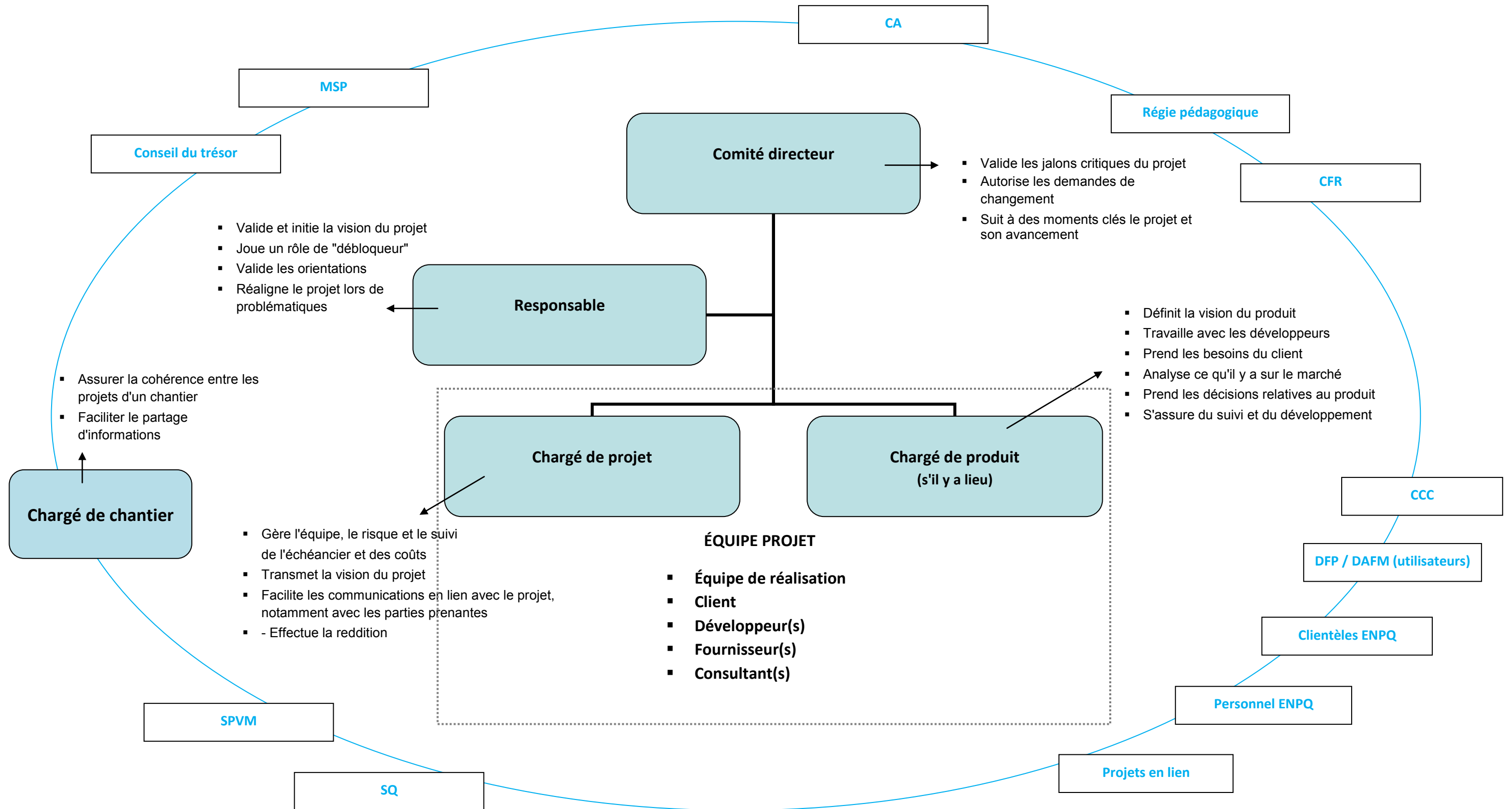
La cote est déterminée par un consensus du Comité sur lequel siègent différents acteurs multi-disciplinaires.

Exemple : Élaboration d'un Plan directeur des ressources informationnelles Vision 2021

Valeur accordée à chaque persona				
Étudiant	Instructeur	Moniteur	Partenaire	Personnel ENPQ
4	3	3	3	2

Projet : Élaboration d'un Plan directeur des ressources informationnelles Vision 2021				
Importance du projet (Valeurs possibles : 3=Est nécessaire, 2=Présente un intérêt, 1=Aucune implication)				
Étudiant	Instructeur	Moniteur	Partenaire	Personnel ENPQ
3	3	3	3	3
Calcul (valeur personas * importance accordée)				
3*4=12	3*3=9	3*3=9	3*3=9	3*2=6
Valeur totale				45 (valeur maximale)

ANNEXE D – La structure de projet TI



ANNEXE E – Outils de gestion du changement : Approche PQSR

La gestion du changement peut faire toute la différence dans la réussite d'un projet. Voici un formulaire pour vous aider à le gérer tout au long de votre projet en 5 étapes!

1. Identifier le ou les groupes cibles :

Un groupe cible ou de référence représente un groupe de personnes interne (personnel École) ou externe (clientèle, partenaire, etc.) qui est impliqué ou impacté par un projet. Lorsqu'il y a plusieurs groupes cibles dans un projet, on tente de regrouper les gens par intérêts ou par type de clientèle.

	Groupes cibles
G1	
G2	
G3	
G4	
G5	
G6	

2. Identifier les gains et préoccupations

Par le biais de rencontres et de consultations avec les groupes cibles, identifiez les gains que procurera le nouveau projet de même que les préoccupations qu'il crée. Pour les préoccupations, identifiez si leur impact est faible, moyen ou fort pour chaque groupe cible.

	Gains	Groupes cibles					
		G1	G2	G3	G4	G5	G6
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							

	Préoccupations	Groupes cibles et impact <i>(Faible, moyen, fort)</i>					
		G1	G2	G3	G4	G5	G6
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							

3. Identifier des activités d'accompagnement

Pour chacune des préoccupations identifiées au point 2., impliquez l'équipe de projet et les groupes cibles pour trouver des activités d'accompagnement qui faciliteront l'acceptation du changement.

	Préoccupations	Activités d'accompagnement
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

4. Préparer le PQSR "Pas de question sans réponse"

Le PQSR permet de prévoir les questions susceptibles d'être posées par les gens impliqués par le changement et surtout d'y apporter des réponses. L'objectif est de minimiser les inconnus.

PQSR - PAS DE QUESTION SANS RÉPONSE		
Date	Question	Réponse

5. Communiquer et mettre en oeuvre le plan

Maintenant, vous avez tout en main pour bien gérer le changement. Il ne vous reste plus qu'à le mettre en oeuvre! Pour vous aider, voici une petite liste de vérification pour vous assurer d'avoir tout en main.

1- Je perçois les gains que ce projet apportera aux clients, personnel et à l'École	<input type="checkbox"/>
2- Les activités d'accompagnement sont planifiées	<input type="checkbox"/>
3- Le plan de communication est finalisé (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>
4- Les agents de changement sont identifiés parmi les groupes cibles	<input type="checkbox"/>
5- Les rencontres de suivi avec les groupes cibles sont planifiées	<input type="checkbox"/>
6- Je sens que les groupes sont ouverts au changement	<input type="checkbox"/>
7- Je suis ouvert à m'ajuster en cours de route en fonction de la réaction au changement	<input type="checkbox"/>

Plan directeur des ressources informationnelles



350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

www.enpq.qc.ca

*École nationale
de police*

Québec 

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT**

**PLANIFICATION TRIENNALE 2014-2016 DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS
EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(L.R.Q., c. G-1.03)
(PTPARI)**

présentée au
Conseil d'administration

Le 11 octobre 2012

**Planification triennale 2014-2016
des projets et des activités en ressources informationnelles
(PTPARI)**

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi 133) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Faisant partie des organismes publics autres que budgétaires énumérés à l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6001), l'École est ainsi assujettie à la présente loi (3^e alinéa de l'article 2).

La loi 133 détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. La loi prévoit ainsi la préparation, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor, de la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) de chaque organisme public.

La PTPARI concerne notamment la description des projets, leurs caractéristiques, leurs coûts, leur échéancier, leur statut, les objectifs et les bénéfices recherchés par l'organisme ainsi que les opportunités de mise en commun. Elle porte également sur les activités de continuité et d'encadrement soit, notamment la planification des coûts et la répartition de ceux-ci.

L'École doit transmettre au dirigeant principal de l'information (DPI) sa PTPARI, dont la période visée porte sur les trois exercices suivant la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) approuvée par le conseil d'administration le 14 juin dernier.

Afin de produire ce rapport au DPI, nous avons considéré le budget d'opération (salaires, indexation, progression, dépenses d'entretien et contrats de service), le budget d'immobilisations, le plan directeur des ressources informationnelles (PDRI) et la planification stratégique 2012-2016.

Ainsi, toutes les activités d'encadrement et de continuité ont été intégrées dans la PTPARI. Après vérification effectuée auprès des personnes ressources du Conseil du Trésor, les projets d'investissement tels que les simulateurs de conduite et de tir, les terminaux véhiculaires, les tablettes électroniques et les outils d'affichage interactifs, sont considérés comme étant des projets de nature éducative et non de nature informationnelle. En conséquence, l'École n'a aucun projet en ressources informationnelles dont le coût prévu est supérieur à 100 k\$ à présenter dans la PTPARI. Ceux de moins de 100 k\$ ont été intégrés, tel que demandé, dans les activités de continuité.

Toutefois, les budgets d'immobilisations annuels soumis pour autorisation couvrent l'ensemble des dépenses d'investissement dont les dépenses de nature éducative.

La Direction des services administratifs et technologiques

Le 11 octobre 2012

Planification triennale 2014-2016 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition et location de biens (Fonctionnement)	Acquisition et location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe	Commentaire
	A	B	C	D	E	F	
ACTIVITÉS D'ENCADREMENT							
Encadrement							
2012-2013 (budget en cours pour information)	108 428 \$	2 028 \$					A- Responsable SRMTI, B- Frais de formation, déplacements, représentation et association
2013-2014 (majoration 1 %)	109 512 \$	2 028 \$					
2014-2015 (majoration 1,75 %)	111 429 \$	2 028 \$					
2015-2016 (majoration 1 %)	112 543 \$	2 028 \$					
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ							
Gestion - Pilotage							
2012-2013 (budget en cours pour information)	84 755 \$	5 115 \$					A- Coordonnateur des RI, B- Frais de déplacement et formation pour l'équipe des RI
2013-2014 (échelon 3,2 %, majoration 1 %)	88 341 \$	5 115 \$					
2014-2015 (échelon 3,2 %, majoration 1 %)	92 080 \$	5 115 \$					
2015-2016 (majoration 1 %)	93 001 \$	5 115 \$					
Applicatif - Entretien et exploitation							
2012-2013 (budget en cours pour information)				50 000 \$		181 897 \$	D- DBI progiciels de soutien formation et administratif, F- Contrats de service pour les progiciels
2013-2014				75 000 \$		186 897 \$	D- Ajout non récurrent d'un outil gestion portefeuille projet 25 k\$, F- Ajout contrat de service récurrent pour l'outil gestion portefeuille projet 5 k\$
2014-2015				50 000 \$		186 897 \$	
2015-2016				50 000 \$		186 897 \$	
Applicatif - Amélioration							
2012-2013 (budget en cours pour information)						10 000 \$	F- Support progiciel de gestion des dossiers étudiants
2013-2014						65 000 \$	F- Ajout support récurrent : opérations policières 30 k\$, tableaux de bord 25 k\$
2014-2015						65 000 \$	
2015-2016						65 000 \$	
Applicatif - Support au développement							
2012-2013 (budget en cours pour information)							
2013-2014							
2014-2015						60 000 \$	F- Ajout non récurrent : dév. guide des rapports en ligne
2015-2016							

Planification triennale 2014-2016 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition et location de biens (Fonctionnement)	Acquisition et location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe	Commentaire
	A	B	C	D	E	F	
INFRASTRUCTURE							
Infrastructure bureautique							
2012-2013 (budget en cours pour information)	169 676 \$	26 286 \$	40 000 \$	213 000 \$		13 500 \$	A- 3 Techniciens centre d'assistance, B- Prime de disponibilité, C- Dépenses de fonctionnement, D- DBI maintien des logiciels, imprimantes, ordinateurs et moniteurs, F- Contrats de service RI et parc ordinateurs
2013-2014 (échelon 3,2 % (2/3), majoration 1 %)	175 143 \$	26 549 \$	40 000 \$	148 000 \$		13 500 \$	D- Retrait de DBI maintien des logiciels -45 k\$ et imprimantes -20 k\$ (achats 12-13 non récurrent)
2014-2015 (échelon 3,2 % (2/3), majoration 1 %)	180 786 \$	26 814 \$	40 000 \$	148 000 \$		13 500 \$	
2015-2016 (échelon 3,2 % (1/3), majoration 1 %)	184 602 \$	27 082 \$	40 000 \$	166 000 \$		13 500 \$	D- Ajout DBI remplacement ordinateurs portables pour la clientèle acquis en 11-12
Gestion bases de données							
2012-2013 (budget en cours pour information)	65 545 \$						A- 1 Analyste DBA
2013-2014 (échelon 3,2 %, majoration 1 %)	68 319 \$						
2014-2015 (échelon 3,2 %, majoration 1 %)	71 211 \$						
2015-2016 (échelon 3,2 %, majoration 1 %)	74 224 \$						
Infrastructure technologique							
2012-2013 (budget en cours pour information)	65 951 \$			51 000 \$		13 000 \$	A- 1 Administrateur réseau, D- DBI ajout équipement informatique et serveurs, F- Contrats de service relève électrique et serveurs
2013-2014 (majoration 1 %)	66 611 \$			42 000 \$		33 000 \$	F- Ajout contrat service pour virtualisation des serveurs
2014-2015 (majoration 1 %)	67 277 \$			42 000 \$		33 000 \$	
2015-2016 (majoration 1 %)	67 950 \$			42 000 \$		33 000 \$	
Sécurité							
2012-2013 (budget en cours pour information)	87 822 \$					5 500 \$	A- 1 Spécialiste sécurité, F- Contrat de service mur coupe-feu
2013-2014 (majoration 1 %)	88 700 \$					5 500 \$	
2014-2015 (majoration 1 %)	89 587 \$					5 500 \$	
2015-2016 (majoration 1 %)	90 483 \$					5 500 \$	
Télécommunication							
2012-2013 (budget en cours pour information)			97 560 \$	399 000 \$	14 000 \$	43 000 \$	C- Dépense, entretien et réparation téléphonie, cellulaire, radiocommunication, Internet, D- DBI radio-communication, E- Service du CSPQ pour la radio-communication, F- Contrats de service téléphonie et Visioconférence
2013-2014			97 560 \$			78 000 \$	F- Ajout contrat de radiocommunication et cellulaire/radio
2014-2015			97 560 \$			78 000 \$	
2015-2016			97 560 \$			78 000 \$	

Planification triennale 2014-2016 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition et location de biens (Fonctionnement)	Acquisition et location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe	Commentaire
	A	B	C	D	E	F	
PROJETS							
ACTIVITÉ D'ENCADREMENT							
Encadrement							
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ							
Gestion - Pilotage							
Applicatif - Entretien et exploitation							
Applicatif - Amélioration							
Applicatif - Support au développement							
INFRASTRUCTURE							
Infrastructure bureautique							
Gestion bases de données							
Infrastructure technologique							
Sécurité							
Télécommunication							
AUCUN							
<p><i>Après vérification effectuée auprès des personnes ressources du Conseil du Trésor, les projets d'investissement tels que les simulateurs de conduite et de tir, les terminaux véhiculaires, les tablettes électroniques et les outils d'affichage interactifs, sont considérés comme étant des projets de nature éducative et non de nature informationnelle. En conséquence, l'École n'a aucun projet en ressources informationnelles.</i></p>							

Projet

LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

PLANIFICATION TRIENNALE 2015-2017 DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

(L.R.Q., c. G-1.03)

(PTPARI)

présentée au
Conseil d'administration

Le 8 octobre 2013

**Planification triennale 2015-2017
des projets et des activités en ressources informationnelles
(PTPARI)**

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi 133) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Faisant partie des organismes publics autres que budgétaires énumérés à l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6001), l'École est ainsi assujettie à la présente loi (3^e alinéa de l'article 2).

La loi 133 détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. La loi prévoit ainsi la préparation, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor, de la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) de chaque ministère et organisme public.

La PTPARI concerne notamment la description des projets, leurs caractéristiques, leurs coûts, leur échéancier, leur statut, les objectifs et les bénéfices recherchés par l'organisme ainsi que les opportunités de mise en commun. Elle porte également sur les activités de continuité et d'encadrement, soit notamment la planification des coûts et la répartition de ceux-ci.

L'École doit transmettre au dirigeant principal de l'information (DPI) sa PTPARI, dont la période visée porte sur les trois exercices suivant la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) approuvée par le conseil d'administration le 13 juin dernier. Afin de produire ce rapport au DPI, nous avons considéré le budget d'opération (salaires, indexation, progression, dépenses d'entretien, contrats de service) et le budget d'immobilisations.

La présente année sera sous l'égide de la réflexion concernant la pédagogie et les TIC (technologies de l'information et des communications). Le Comité de concertation en ressources informationnelles (CCRI) va créer un sous-comité d'orientation qui aura pour but d'établir une vision commune pour la pédagogie et les TIC. Afin d'identifier les projets technologiques qui soutiendront le développement de l'École. La réflexion de ce sous-comité permettra d'alimenter les prochains PTPARI. En annexe nous avons la liste des études de faisabilité qui font partie du portefeuille de projets. La PTPARI actuelle est influencée par la PDRI 2010-2015 de l'École et a permis la concrétisation de projets comme Radiocommunication, le site intranet et le site internet et les tablettes électroniques.

Dans le cadre de la préparation de la PTPARI, le Conseil du Trésor considère les projets d'investissement tels que les simulateurs de conduite comme étant des projets de nature éducative et non de nature informationnelle. En conséquence, l'École n'a aucun projet en ressources informationnelles dont le coût prévu est supérieur à 100 k\$ à présenter dans la PTPARI. Ceux de moins de 100 k\$ ont été intégrés, tel que demandé, dans les activités de continuité.

La Direction des services administratifs et technologiques

Le 23 septembre 2013

Planification triennale 2015-2017 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition et location de biens (Fonctionnement)	Acquisition et location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe	Totaux
	A	B	C	D	E	F	
ACTIVITÉS D'ENCADREMENT							
2013-2014	116 268 \$	5 020 \$					
2014-2015	117 431 \$	5 020 \$					
2015-2016	119 486 \$	5 020 \$					
2016-2017	120 681 \$	5 020 \$					
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ							
2013-2014	90 557 \$	7 615 \$		85 000 \$		213 297 \$	
2014-2015	94 389 \$	7 615 \$		50 000 \$		272 563 \$	
2015-2016	98 384 \$	7 615 \$		50 000 \$		276 914 \$	
2016-2017	99 368 \$	7 615 \$		50 000 \$		281 352 \$	
INFRASTRUCTURE							
2013-2014	415 921 \$	26 286 \$	147 832 \$	407 100 \$	- \$	54 500 \$	
2014-2015	426 428 \$	26 549 \$	150 789 \$	242 000 \$	- \$	78 230 \$	
2015-2016	437 268 \$	26 814 \$	153 804 \$	260 000 \$	- \$	79 795 \$	
2016-2017	446 276 \$	27 082 \$	156 881 \$	260 000 \$	- \$	81 168 \$	
PROJET							
2013-2014							
2014-2015							
2015-2016							
2016-2017							
GRAND TOTAL							
2013-2014	622 746 \$	38 921 \$	147 832 \$	492 100 \$	- \$	267 797 \$	1 569 396 \$
2014-2015	638 248 \$	39 184 \$	150 789 \$	292 000 \$	- \$	350 793 \$	1 471 014 \$
2015-2016	655 138 \$	39 449 \$	153 804 \$	310 000 \$	- \$	356 709 \$	1 515 100 \$
2016-2017	666 324 \$	39 717 \$	156 881 \$	310 000 \$	- \$	362 521 \$	1 535 443 \$

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT**

**PLANIFICATION TRIENNALE 2015-2018 DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS
EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(L.R.Q., c. G-1.03)
(PTPARI)**

présentée au
Conseil d'administration

Le 19 juin 2014

**Planification triennale 2015-2018
des projets et des activités en ressources informationnelles
(PTPARI)**

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (*la Loi*) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Faisant partie des organismes publics autres que budgétaires énumérés à l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6001), l'École nationale de police du Québec (l'École) est ainsi assujettie à la présente loi (3^e alinéa de l'article 2).

La Loi détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. La loi prévoit ainsi la préparation, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor, de la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) de chaque ministère et organisme public.

La PTPARI concerne notamment la description des projets, leurs caractéristiques, leurs coûts, leur échéancier, leur statut, les objectifs et les bénéfices recherchés par l'organisme ainsi que les opportunités de mise en commun. Elle porte également sur les activités d'encadrement et de continuité, soit notamment la planification des coûts et la répartition de ceux-ci.

L'École doit transmettre au dirigeant principal de l'information (DPI) sa PTPARI, dont la période visée porte sur les trois exercices suivant la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) qui est approuvée par le conseil d'administration. Afin de produire ce rapport au DPI, nous avons considéré le budget d'exploitation 2014-2015 (salaires, indexation, progression, dépenses d'entretien, contrats de service) et le budget d'immobilisations 2014-2015.

Dans le cadre de la préparation de la PTPARI et des projets actuellement en cours, le Conseil du trésor considère les projets d'investissement tels que les terminaux véhiculaires leur registre de sortie comme étant des projets de nature éducationnelle et non de nature informationnelle. En conséquence, le seul projet en ressources informationnelles de l'École dont le coût prévu est supérieur à 100 k\$ est le remplacement du système de gestion des dossiers scolaires. Ceux de moins de 100 k\$ ont été intégrés, tel que demandé, dans les activités de continuité.

La Direction des services administratifs et technologiques

Le 19 juin 2014

Planification triennale 2015-2018 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition et location de biens (Fonctionnement)	Acquisition et location de biens (Immobilisations)	Service interne	Service externe	Totaux
	A	B	C	D	E	F	
ACTIVITÉS D'ENCADREMENT							
2014-2015	118 496 \$	4 974 \$					
2015-2016	119 681 \$	4 974 \$					
2016-2017	120 878 \$	4 974 \$					
2017-2018	122 087 \$	4 974 \$					
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ							
2014-2015	94 410 \$	7 922 \$		130 800 \$		198 697 \$	
2015-2016	98 405 \$	7 922 \$		26 600 \$		192 471 \$	
2016-2017	102 570 \$	7 922 \$		-		196 320 \$	
2017-2018	103 596 \$	7 922 \$		-		200 247 \$	
INFRASTRUCTURES							
2014-2015	516 561 \$	27 133 \$	144 832 \$	350 200 \$		91 000 \$	
2015-2016	409 216 \$	27 404 \$	147 729 \$	136 950 \$		92 820 \$	
2016-2017	419 470 \$	27 678 \$	150 683 \$	152 300 \$		94 676 \$	
2017-2018	428 167 \$	27 955 \$	153 697 \$	128 000 \$		96 570 \$	
PROJETS							
2014-2015							
2015-2016				500 000 \$			
2016-2017				500 000 \$			
2017-2018							
GRAND TOTAL							
2014-2015	729 467 \$	40 029 \$	144 832 \$	481 000 \$		289 697 \$	1 685 025 \$
2015-2016	627 303 \$	40 300 \$	147 729 \$	663 550 \$		285 291 \$	1 764 173 \$
2016-2017	642 919 \$	40 574 \$	150 683 \$	652 300 \$		290 997 \$	1 777 473 \$
2017-2018	653 850 \$	40 851 \$	153 697 \$	128 000 \$		296 817 \$	1 273 215 \$

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT**

**PLANIFICATION TRIENNALE 2016-2019 DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS
EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(L.R.Q., c. G-1.03)
(PTPARI)**

présentée au
Conseil d'administration

Le 15 juin 2015

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif. Les opérations et les réalisations de l'équipe des Technologies de l'information permettent de garder un environnement technologique à jour tout en assurant une ouverture à l'évolution future.

Le cadre de gestion de nos opérations se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Technologies de l'information assure le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Technologies de l'information assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Technologies de l'information assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'exploitation et d'immobilisations sont alloués aux Ressources informationnelles. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basée sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en 4 grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité, les infrastructures et les projets.

Planification triennale 2016-2019 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition et location de biens (Fonctionnement)	Acquisition et location de biens (Immobilisations)	Service interne	Service externe	Totaux
	A	B	C	D	E	F	
ACTIVITÉS D'ENCADREMENT							
2015-2016	77 541 \$	1 160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	78 701 \$
2016-2017	77 541 \$	1 160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	78 701 \$
2017-2018	78 317 \$	1 171 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	79 488 \$
2018-2019	79 100 \$	1 183 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	80 283 \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ							
2015-2016	94 719 \$	10 932 \$	- \$	- \$	15 000 \$	280 292 \$	400 943 \$
2016-2017	95 666 \$	10 932 \$	- \$	- \$	15 315 \$	325 968 \$	447 881 \$
2017-2018	97 589 \$	11 042 \$	- \$	- \$	15 637 \$	350 813 \$	475 081 \$
2018-2019	99 551 \$	11 152 \$	- \$	- \$	15 965 \$	358 181 \$	484 849 \$
INFRASTRUCTURES							
2015-2016	737 852 \$	4 459 \$	101 024 \$	335 570 \$	58 517 \$	62 000 \$	1 299 422 \$
2016-2017	745 230 \$	4 459 \$	103 044 \$	310 000 \$	59 746 \$	63 302 \$	1 285 781 \$
2017-2018	760 209 \$	4 504 \$	105 105 \$	350 000 \$	61 001 \$	64 631 \$	1 345 450 \$
2018-2019	775 489 \$	4 549 \$	107 207 \$	250 000 \$	62 282 \$	65 989 \$	1 265 516 \$
PROJETS							
2015-2016				660 000 \$			660 000 \$
2016-2017							
2017-2018							
2018-2019							
GRAND TOTAL							
2015-2016	910 112 \$	16 551 \$	101 024 \$	995 570 \$	73 517 \$	342 292 \$	2 439 066 \$
2016-2017	918 437 \$	16 551 \$	103 044 \$	310 000 \$	75 061 \$	389 270 \$	1 812 363 \$
2017-2018	936 115 \$	16 717 \$	105 105 \$	350 000 \$	76 638 \$	415 444 \$	1 900 019 \$
2018-2019	954 140 \$	16 884 \$	107 207 \$	250 000 \$	78 247 \$	424 170 \$	1 830 648 \$

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT**

**PLANIFICATION TRIENNALE 2017-2020 DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS
EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(L.R.Q., c. G-1.03)
(PTPARI)**

présentée au
Conseil d'administration

Le 9 juin 2016

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif. Les opérations et les réalisations de l'équipe des Technologies de l'information permettent de garder un environnement technologique à jour tout en assurant une ouverture à l'évolution future.

Le cadre de gestion des activités reliées aux Technologies de l'information se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Technologies de l'information assure le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Technologies de l'information assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Technologies de l'information assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps. Dans le volet modernisation, l'équipe des Technologies de l'information collabore également aux projets inclus dans le portefeuille de projets institutionnel qui comprennent un volet technologique.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'exploitation et d'investissements en immobilisations sont alloués aux Technologies de l'information. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basés sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en 4 grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité, les infrastructures et les projets ainsi qu'en 6 sections, selon la nature du montant, soit la rémunération du personnel, les frais connexes, les acquisitions et les locations de biens (fonctionnement ou immobilisations), les services internes et les services externes.

Planification triennale 2017-2020 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisitions et locations de biens (Fonctionnement)	Acquisitions et locations de biens (Immobilisations)	Services internes	Services externes	Totaux	
	A	B	C	D	E	F		
ACTIVITÉS D'ENCADREMENT								
2016-2017	79 842 \$	698 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	80 540 \$	
2017-2018	81 239 \$	698 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	81 937 \$	
2018-2019	82 864 \$	698 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	83 562 \$	
2019-2020	83 026 \$	698 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	83 724 \$	
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ								
2016-2017	96 321 \$	10 943 \$	- \$	110 000 \$	- \$	340 752 \$	558 016 \$	
2017-2018	98 006 \$	10 943 \$	- \$	- \$	- \$	387 367 \$	496 316 \$	
2018-2019	99 966 \$	10 943 \$	- \$	- \$	- \$	395 114 \$	506 023 \$	
2019-2020	100 216 \$	10 943 \$	- \$	- \$	- \$	403 017 \$	514 176 \$	
INFRASTRUCTURES								
2016-2017	753 514 \$	4 556 \$	101 024 \$	105 000 \$	59 600 \$	66 500 \$	1 090 194 \$	
2017-2018	766 701 \$	4 556 \$	103 044 \$	340 000 \$	60 792 \$	67 830 \$	1 342 923 \$	
2018-2019	782 035 \$	4 556 \$	105 105 \$	440 000 \$	62 008 \$	69 187 \$	1 462 891 \$	
2019-2020	784 660 \$	4 556 \$	107 207 \$	340 000 \$	63 248 \$	70 570 \$	1 370 241 \$	
PROJETS								
2016-2017	- \$	- \$	- \$	660 000 \$	- \$	- \$	660 000 \$	
2017-2018	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
2018-2019	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
2019-2020	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
GRAND TOTAL								
2016-2017	929 677 \$	16 197 \$	101 024 \$	875 000 \$	59 600 \$	407 252 \$	2 388 750 \$	
2017-2018	945 946 \$	16 197 \$	103 044 \$	340 000 \$	60 792 \$	455 197 \$	1 921 176 \$	
2018-2019	964 865 \$	16 197 \$	105 105 \$	440 000 \$	62 008 \$	464 301 \$	2 052 476 \$	
2019-2020	967 903 \$	16 197 \$	107 207 \$	340 000 \$	63 248 \$	473 587 \$	1 968 142 \$	
						PARI et PTPARI	2016-2020	8 330 544 \$
						PTPARI	2017-2020	5 941 794 \$

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
(L.R.Q., c. G-1.03)**

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(PARI)
EXERCICE FINANCIER 2012-2013**

présenté au
Conseil d'administration

Le 14 juin 2012

Les ressources informationnelles

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif.

Les opérations et les réalisations de l'équipe des Ressources informationnelles permettent de garder un environnement technologique à jour (voir l'annexe 1) tout en assurant une ouverture à l'évolution future. Le cadre de gestion de nos opérations se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Ressources informationnelles reçoit plus de 2 800 demandes annuellement, et ce, dans le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Ressources informationnelles assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent (voir l'annexe 2) en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Ressources informationnelles assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'opération et d'immobilisations sont alloués aux Ressources informationnelles. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basée sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en trois grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité et l'infrastructure.

Pour l'année budgétaire 2012-2013, des budgets en immobilisations sont demandés afin de réaliser différents projets en ressources informationnelles dont, entre autres, le maintien des équipements informatiques, le maintien des progiciels et logiciels ainsi que le remplacement des équipements de radiocommunication (voir État de situation à l'annexe 3). Ce dernier, qui sera l'un des projets majeurs en 2012-2013 pour l'École, a un impact important dans les différentes formations offertes par notre institution.

Programmation annuelle en ressources informationnelles 2012-2013

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03)

25 mai 2012

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition/location de biens (Fonctionnement)	Acquisition/location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe	Commentaire
	A	B	C	D	E	F	
Activités d'encadrement							
Encadrement	108 429 \$	5 028 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	A- Responsable SRMTI, B- frais de formation, déplacement et représentation
Total	108 429 \$	5 028 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Activités de continuité							
Gestion - Pilotage	84 754 \$	5 115 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	A- Coordonnateur des RI, B- Frais de déplacement et formation pour l'équipe des RI D- DBI progiciels soutiens administratif et formation, F- Contrats de support des progiciels
Applicatif - Entretien et exploitation	- \$	- \$	- \$	50 000 \$	- \$	181 897 \$	
Applicatif - Support au développement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$	
Total	84 754 \$	5 115 \$	- \$	50 000 \$	- \$	191 897 \$	F- Support eduZone
Infrastructure							
Infrastructure bureautique	169 463 \$	26 286 \$	40 000 \$	213 000 \$	- \$	13 500 \$	A- 3 techniciens centre d'assistance, B- Prime de disponibilité, C- Dépenses de fonctionnement, D- DBI maintien des logiciels, imprimantes, ordinateurs et moniteurs, F- contrats de service RI et parc ordinateurs A- 1 Analyste DBA A- 1 Administrateur réseau, D- DBI ajout équipement informatique et serveurs, F- contrats de service relève électrique et serveurs A- 1 Spécialiste sécurité, F- contrat de service mur coupe-feu C- Dépense, entretien et réparation téléphonie, cellulaire, radiocommunication, Internet, D- DBI radiocommunication, E- service du CSPQ pour la radiocommunication, F- contrats de service téléphonie et Visioconférence
Gestion bases de données	65 545 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Infrastructure technologique	65 951 \$	- \$	- \$	51 000 \$	- \$	13 000 \$	
Sécurité	87 822 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 500 \$	
Télécommunication	- \$	- \$	97 560 \$	399 000 \$	14 000 \$	43 000 \$	
Total	388 781 \$	26 286 \$	137 560 \$	663 000 \$	14 000 \$	75 000 \$	
Sous-total	581 964 \$	36 429 \$	137 560 \$	713 000 \$	14 000 \$	266 897 \$	
Grand total	1 749 850 \$						

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
(L.R.Q., c. G-1.03)**

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(PARI)
EXERCICE FINANCIER 2013-2014**

présenté au
Conseil d'administration

Le 13 juin 2013

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif.

Les opérations et les réalisations de l'équipe des Ressources informationnelles permettent de garder un environnement technologique à jour (voir l'annexe 1) tout en assurant une ouverture à l'évolution future. À ce titre, vous remarquerez que nous avons ajouté les logiciels libres. Le cadre de gestion de nos opérations se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Ressources informationnelles reçoit plus de 2 800 demandes annuellement, et ce, dans le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Ressources informationnelles assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent (voir l'annexe 2) en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Ressources informationnelles assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'opération et d'immobilisations sont alloués aux Ressources informationnelles. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basée sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en trois grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité et les projets.

Les projets d'investissement tels que les simulateurs de conduite et de tir, les terminaux véhiculaires, les tablettes électroniques et les outils d'affichage interactifs sont considérés par le Dirigeant principal de l'information (DPI) comme étant des projets de nature éducationnelle et non de nature informationnelle. En conséquence, l'École n'a aucun projet en ressources informationnelles.

Pour l'année budgétaire 2013-2014, des budgets en immobilisations sont demandés afin de réaliser différents investissements en ressources informationnelles dont, entre autres, le maintien des équipements informatiques, le maintien des progiciels et logiciels, l'ajout de progiciels pour le CIS et le CECAP ainsi que l'installation de classes en visioconférence (voir l'annexe 3). Ce dernier, qui sera l'un des projets majeurs en 2014-2015 pour l'École, a un impact important sur le mode de diffusion des formations et autres événements offerts par l'École.

Programmation annuelle en ressources informationnelles 2013-2014

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03)

30 mai 2013

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition/location de biens (Fonctionnement)	Acquisition/location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe	Commentaire
	A	B	C	D	E	F	
Activités d'encadrement							
Encadrement	116 268 \$	5 020 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	A- Responsable SRMTI, B- frais de formation, déplacement et représentation
Total	116 268 \$	5 020 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Activités de continuité							
Gestion - Pilotage	90 557 \$	7 615 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	A- Coordonnateur des RI, B- Frais de déplacement et formation pour l'équipe des RI
Applicatif - Entretien et exploitation	- \$	- \$	- \$	85 000 \$	- \$	213 297 \$	D- DBI progiciels soutien administratif et formation, F- Contrats de support des progiciels
Applicatif - Support au développement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$	F- Support ÉduZone
Infrastructure bureautique	183 835 \$	26 286 \$	52 000 \$	244 900 \$	- \$	11 500 \$	A- 3 techniciens centre d'assistance, B- Prime de disponibilité, C- Dépenses de fonctionnement, D- DBI maintien des logiciels, imprimantes, ordinateurs et moniteurs,
Gestion bases de données	70 029 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	A- 1 Analyste DBA
Infrastructure technologique	71 136 \$	- \$	- \$	104 900 \$	- \$	13 000 \$	A- 1 Administrateur réseau, D- DBI ajout équipement informatique et serveurs, F- Contrats de service relève électrique et serveurs
Sécurité	90 921 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 000 \$	A- 1 Spécialiste sécurité, F- Contrat de service mur coupe-feu
Télécommunication	- \$	- \$	95 832 \$	57 300 \$	- \$	26 000 \$	C- Dépense, entretien et réparation téléphonie, cellulaires, radiocommunication, Internet, D- DBI Amélioration du réseau sans fil, E- Service du CSPQ pour la radiocommunication, F- Contrats de service téléphonie et Visioconférence
Total	506 478 \$	33 901 \$	147 832 \$	492 100 \$	- \$	277 797 \$	
Projet							
Aucun	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Sous total	622 746 \$	38 921 \$	147 832 \$	492 100 \$	- \$	277 797 \$	
Grand total	1 579 396 \$						

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
(L.R.Q., c. G-1.03)**

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(PARI)
EXERCICE FINANCIER 2014-2015**

présenté au
Conseil d'administration

Le 19 juin 2014

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif.

Les opérations et les réalisations de l'équipe des Ressources informationnelles permettent de garder un environnement technologique à jour (voir l'annexe 1) tout en assurant une ouverture à l'évolution future. Le cadre de gestion de nos opérations se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Ressources informationnelles reçoit plus de 2 800 demandes annuellement, et ce, dans le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Ressources informationnelles assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent (voir l'annexe 2) en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Ressources informationnelles assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'exploitation et d'immobilisations sont alloués aux Ressources informationnelles. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basée sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en trois grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité et les projets.

Étant donné que les projets d'investissement tels que les simulateurs de conduite et de tir sont considérés par le Dirigeant principal de l'information (DPI) comme étant des projets de nature éducationnelle et non de nature informationnelle, les montants relatifs au contrat de service sont exclus de la programmation annuelle.

Pour l'année budgétaire 2014-2015, des budgets en immobilisations sont demandés afin de réaliser différents investissements en ressources informationnelles dont, entre autres, le maintien des équipements informatiques, le maintien des progiciels et logiciels ainsi que l'ajout de progiciels pour le CECAP et la voûte documentaire.

Programmation annuelle en ressources informationnelles 2014-2015

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisition/location de biens (Fonctionnement)	Acquisition/location de biens (Immobilisation)	Service interne	Service externe
	A	B	C	D	E	F
Activités d'encadrement						
Encadrement	118 496 \$	4 974 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	118 496 \$	4 974 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Activités de continuité						
Gestion - Pilotage	94 410 \$	7 922 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Applicatif - Entretien et exploitation	- \$	- \$	- \$	130 800 \$	- \$	188 697 \$
Applicatif - Support au développement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
Infrastructure bureautique	206 110 \$	27 133 \$	49 000 \$	170 250 \$	- \$	11 500 \$
Gestion bases de données	74 576 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Infrastructure technologique	157 537 \$	- \$	- \$	33 600 \$	- \$	13 000 \$
Sécurité	78 337 \$	- \$	- \$	146 350 \$	- \$	40 500 \$
Télécommunication	- \$	- \$	95 832 \$			26 000 \$
Total	610 970 \$	35 055 \$	144 832 \$	481 000 \$	- \$	289 697 \$
Projet						
Aucun	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	729 467 \$	40 029 \$	144 832 \$	481 000 \$	- \$	289 697 \$
Grand total	1 685 025 \$					

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
(L.R.Q., c. G-1.03)**

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(PARI)
EXERCICE FINANCIER 2015-2016**

présenté au
Conseil d'administration

Le 15 juin 2015

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif. Les opérations et les réalisations de l'équipe des Technologies de l'information permettent de garder un environnement technologique à jour tout en assurant une ouverture à l'évolution future.

Le cadre de gestion de nos opérations se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Technologies de l'information assure le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Technologies de l'information assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Technologies de l'information assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'exploitation et d'immobilisations sont alloués aux Ressources informationnelles. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basée sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en 4 grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité, les infrastructures et les projets.

	Rémunération du personnel A	Frais connexes B	Acquisition/location de biens (Fonctionnement) C	Acquisition/location de biens (Immobilisation) D	Service interne E	Service externe F
Activités d'encadrement	77 541 \$	1 160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Encadrement	77 541 \$	1 160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Activités de continuité	94 719 \$	10 932 \$	- \$	- \$	15 000 \$	280 292 \$
Gestion - Pilotage	94 719 \$	10 932 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Applicatif - Entretien et exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	15 000 \$	270 292 \$
Applicatif - Support au développement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
Infrastructure	737 852 \$	4 459 \$	101 024 \$	335 570 \$	58 517 \$	62 000 \$
Infrastructure bureautique	407 451 \$	2 386 \$	50 000 \$	184 350 \$	- \$	11 500 \$
Gestion bases de données	77 211 \$	485 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Infrastructure technologique	145 166 \$	910 \$	- \$	130 220 \$	- \$	16 000 \$
Sécurité	80 948 \$	508 \$	- \$	21 000 \$	- \$	8 500 \$
Télécommunication	27 076 \$	170 \$	51 024 \$	- \$	58 517 \$	26 000 \$
Projet	- \$	- \$	- \$	660 000 \$	- \$	- \$
Applicatif - amélioration				660 000 \$		
Grand Total	910 112 \$	16 551 \$	101 024 \$	995 570 \$	73 517 \$	342 292 \$

**LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
(L.R.Q., c. G-1.03)**

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(PARI)
EXERCICE FINANCIER 2016-2017**

présentée au
Conseil d'administration

Le 9 juin 2016

La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G1.03) (la loi) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics. Elle détermine également les outils de gestion qu'un organisme public doit établir aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Elle prévoit ainsi, conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil du trésor et à ses articles 13 et 14, la préparation d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisme public prévoit consacrer en cette matière pendant son exercice financier et l'oblige à faire approuver sa programmation annuelle par le conseil d'administration.

Dans la foulée de sa vision technologique, l'École nationale de police du Québec (l'École) a su déployer, au cours des années, les efforts nécessaires au maintien d'un environnement technologique moderne, stable, robuste et sécuritaire permettant à ses utilisateurs d'avoir accès aux divers outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail tant au niveau de la formation qu'au niveau administratif. Les opérations et les réalisations de l'équipe des Technologies de l'information permettent de garder un environnement technologique à jour tout en assurant une ouverture à l'évolution future.

Le cadre de gestion des activités reliées aux Technologies de l'information se divise en 3 grands créneaux : la modernisation, la sécurité de l'environnement technologique et le service à la clientèle. L'équipe du centre d'assistance des Technologies de l'information assure le soutien technique de plus de 400 utilisateurs en plus du support offert à la clientèle de l'École. Les Technologies de l'information assurent aussi, dans la sécurité de l'environnement technologique, le respect de la politique sur la sécurité de l'information et des 9 directives qui en découlent en plus de la reddition de comptes à produire annuellement pour le Vérificateur général du Québec. Enfin, l'équipe des Technologies de l'information assure la mise à jour des environnements technologiques afin de moderniser ses équipements tout en assurant aux utilisateurs et à la clientèle des environnements disponibles en tout temps. Dans le volet modernisation, l'équipe des Technologies de l'information collabore également aux projets inclus dans le portefeuille de projets institutionnel qui comprennent un volet technologique.

Afin de soutenir les différentes réalisations et opérations, et ce, en lien avec la loi, des budgets d'exploitation et d'investissements en immobilisations sont alloués aux Technologies de l'information. Vous retrouverez, à la page suivante, un tableau qui présente une synthèse de ces budgets basés sur les documents du Conseil du trésor pour la collecte annuelle des données en matière des ressources informationnelles. Ce tableau a été divisé en 4 grandes sections, soit les activités d'encadrement, les activités de continuité, les infrastructures et les projets ainsi qu'en 6 sections, selon la nature du montant, soit la rémunération du personnel, les frais connexes, les acquisitions et les locations de biens (fonctionnement ou immobilisations), les services internes et les services externes.

Programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017 (PARI)

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03)

	Rémunération du personnel	Frais connexes	Acquisitions/locations de biens (Fonctionnement)	Acquisitions/locations de biens (Immobilisations)	Services internes	Services externes	Totaux
	A	B	C	D	E	F	
Activités d'encadrement	79 842 \$	698 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	80 540 \$
Encadrement	79 842 \$	698 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	80 540 \$
Activités de continuité	96 321 \$	10 943 \$	- \$	110 000 \$	- \$	340 752 \$	558 016 \$
Gestion - Pilotage	96 321 \$	10 943 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	107 264 \$
Applicatif - Entretien et exploitation	- \$	- \$	- \$	110 000 \$	- \$	330 752 \$	440 752 \$
Applicatif - Support au développement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$	10 000 \$
Infrastructures	753 514 \$	4 556 \$	101 024 \$	105 000 \$	59 600 \$	66 500 \$	1 090 194 \$
Infrastructure bureautique	412 367 \$	2 415 \$	50 000 \$	50 000 \$	- \$	6 500 \$	521 282 \$
Gestion bases de données	81 046 \$	509 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	81 555 \$
Infrastructure technologique	147 618 \$	926 \$	- \$	55 000 \$	- \$	16 500 \$	220 044 \$
Sécurité	84 950 \$	533 \$	- \$	- \$	- \$	13 000 \$	98 483 \$
Télécommunication	27 533 \$	173 \$	51 024 \$	- \$	59 600 \$	30 500 \$	168 830 \$
Projets	- \$	- \$	- \$	660 000 \$	- \$	- \$	660 000 \$
Applicatif - amélioration	- \$	- \$	- \$	660 000 \$	- \$	- \$	660 000 \$
Grand Total	929 677 \$	16 197 \$	101 024 \$	875 000 \$	59 600 \$	407 252 \$	2 388 750 \$

Collecte 2017-2018

Dossier : INV-RI - École nationale de police du Québec (D3720)
Organisme public : École nationale de police du Québec (0329)

PTPARI PARI État de santé BARRI Portfeuille de projets Identification

Vous êtes ici : Liste des entités > Liste des projets

Liste des projets

Collecte Transmi - État de santé 2017-05-01 au 2017-05-26

OK Lignes Tout Actions

Projet actifs après le 1er janvier 2012

- Vert appréciation
- Rouge appréciation
- Jaune appréciation
- Vert coût
- Rouge coût
- Jaune coût
- Est transmi, exclus
- Rouge échéance
- Jaune échéance
- Vert globale
- Rouge globale
- Jaune globale
- Transmi
- Vert échéance

Code projet	Nom	Numéro d'assignation	Situation	Cote de coût	Cote d'échéancier	Cote globale	Appréciation de l'organisme
14712	Système de gestion des dossiers scolaires (SGDS)	Projet 1-22	Réalisation du projet (En cours)	10	0	6,2	8,5

1 - 1 de 1

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.